

POLITIQUE  
ENERGETIQUE :

2007, QUELS CHOIX  
POUR LA FRANCE ?

**POLITIQUE ENERGETIQUE :  
2007, QUELS CHOIX  
POUR LA FRANCE ?**

mercredi 17 janvier 2007  
Maison de la Chimie - Paris

*Colloque présidé par*

**François-Michel GONNOT**  
Député de l'Oise

*Sous le haut patronage de*

**Dominique de VILLEPIN**  
Premier ministre

**Jean-Louis DEBRE**  
Président de l'Assemblée nationale

**Thierry BRETON**  
Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

**François LOOS**  
Ministre délégué à l'Industrie

*Et en présence de*

**Andris PIEBALGS**  
Commissaire européen à l'Energie

**Nelly OLIN**  
Ministre de l'Ecologie et du Développement durable

# *Remerciements*

François-Michel GONNOT remercie Dominique de VILLEPIN, Premier ministre, Jean-Louis DEBRÉ, Président de l'Assemblée nationale, Thierry BRETON, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et François LOOS, Ministre délégué à l'Industrie, qui ont bien voulu accorder leur haut patronage à ce colloque, Andris PIEBALGS, Commissaire européen à l'énergie, et Nelly OLIN, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable d'avoir bien voulu honorer cette journée de leur présence, Jean-Claude LENOIR, député de l'Orne qui a participé à ces travaux, ainsi que les hauts responsables administratifs, les experts et les professionnels qui sont intervenus durant cette journée et dont les communications, les réflexions et les échanges ont concouru au succès et à l'intérêt de ce colloque.

Sa gratitude va également aux partenaires dont le concours en a permis l'organisation :

**EDF – Gaz de France – RTE – SERCE  
BP – Dalkia**

ADEME – AREVA – DIRECT ENERGIE  
FIM-ENERGETIQUE – GIMELEC – SER  
SUEZ – TOTAL

# SOMMAIRE

<i>Ouverture du colloque</i> François-Michel GONNOT Député de l'Oise	1
<i>INTRODUCTION</i> Professeur Jean-Marie CHEVALIER Université Paris Dauphine	3
<i>PRÉSENTATION DU PAQUET ENERGIE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE</i> Andris PIEBALGS Commissaire européen à l'énergie	7
<i>LES GRANDS ENJEUX ÉNERGÉTIQUES PLANÉTAIRES</i> Pierre GADONNEIX Président élu du Conseil Mondial de l'Energie	25
<i>LE POINT DE VUE DE LA CRE</i> Philippe de LADOUCKETTE Président de la CRE (Commission de régulation de l'énergie)	29
<i>TABLE RONDE I</i> <b>OUVERTURE DES MARCHÉS, J-200 : LA FRANCE EST-ELLE PRÊTE ?</b>	39
<i>ENJEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX POUR LA FRANCE</i> Nelly OLIN Ministre de l'Ecologie et du Développement durable	45
<i>TABLE RONDE II</i> <b>ENERGIE ET PROTOCOLE DE KYOTO : LA FRANCE PEUT-ELLE Y ARRIVER ?</b>	67

## *Ouverture du colloque*

François-Michel GONNOT

Député de l'Oise

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à notre quatrième colloque, organisé par le Club Energie & Développement, en collaboration avec le Bulletin de l'industrie pétrolière et Enerpresse. L'enjeu de cette rencontre était double. Nous souhaitons, d'une part, vous offrir une matinée très riche d'échanges, et d'autre part, accueillir les principaux candidats à l'élection présidentielle durant l'après-midi, afin de les inviter à débattre de l'énergie. Mais ce projet s'est avéré un peu prématuré, les candidats ne souhaitant pas se rencontrer si tôt pour échanger sur de tels sujets.

Néanmoins, l'événement est venu d'ailleurs, et plus précisément de Bruxelles. Il s'agit de la venue d'Andris Piebalgs, Commissaire européen de la Recherche et de l'Energie. Il nous fait l'honneur d'être parmi nous ce matin, pour nous présenter directement le paquet Energie, en introduction à nos échanges. Comme vous le savez, ce plan d'action sera le fondement de la politique européenne de l'énergie que nous attendons, et qu'un grand nombre de parlementaires français appelaient de leurs vœux. Cette politique européenne ne remplacera pas, à l'évidence, les politiques nationales, mais elle est nécessaire pour nous permettre d'assurer la sécurité de nos approvisionnements, ainsi que pour accompagner la mise en place d'une réglementation unique en Europe. Nous souhaitons entamer un dialogue avec les pays fournisseurs sur des bases nouvelles, et nous savons qu'un certain nombre d'entre eux posent problème.

Je tiens à remercier les différentes personnalités qui ont rendu ce colloque possible, grâce à leur haut patronage : le Président de l'Assemblée nationale, le Premier ministre, le Ministre de l'Economie et de Finances, et la Ministre de l'Ecologie et du Développement durable, Nelly Olin, qui interviendra dans la matinée. Je souhaiterais également que nous ayons une pensée pour Madame Loyola de Palacio, qui nous a quittés fin 2006. Elle a participé à plusieurs de nos colloques et je tiens à lui rendre hommage. J'aimerais enfin remercier tous les partenaires de nos colloques, qui nous permettent de nous retrouver régulièrement dans des conditions conviviales, et de publier les actes de ce colloque.

Outre la vision européenne, qui nous sera présentée par Andris Piebalgs pour introduire ce colloque, nous avons jugé intéressant d'avoir une vision spécifiquement française du contexte énergétique. C'est Pierre Gadonneix, Président d'EDF et Président élu du Conseil Mondial de l'Energie, qui présentera cette vision. Nous accueillerons également Philippe de Ladoucette, Président de la Commission de Régulation de l'Energie. Si elles demeurent à l'écart des médias, les personnes occupant ces fonctions sont très attentives aux conditions de fonctionnement du marché et leur témoignage nous est précieux, à cinq mois et demi de l'ouverture du marché le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Afin de situer les grands enjeux de cette rencontre, nous sommes heureux d'accueillir, en introduction, Jean-Marie Chevalier, professeur à Paris Dauphine.

## *Introduction*

Professeur Jean-Marie CHEVALIER

Université Paris Dauphine

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est un très grand honneur pour l'universitaire que je suis d'ouvrir ces rencontres toujours très riches. En ce début d'année 2007, je souhaite développer trois constats. Tout d'abord, la situation énergétique mondiale se confirme. Ensuite, la situation énergétique européenne s'affirme. Enfin, la situation énergétique française se crispe.

Au niveau mondial, le couple énergie-environnement est désormais indissociable. La publication du rapport Stern est un événement marquant de l'année passée. Le document présente une vision de ce que peut nous faire perdre l'absence de réaction vis-à-vis du changement climatique induit par l'activité humaine. Pour la première fois, nous sommes face à un bien public collectif, qui appartient à 6 milliards d'individus, qui seront 9 milliards d'ici la fin du siècle. Il y a urgence à agir. Derrière le rapport Stern, une prise de conscience s'affirme, même dans les pays non signataires de Kyoto. Il est frappant de voir aux Etats-Unis qu'indépendamment du changement de majorité au Congrès, la prise de conscience s'affirme dans de nombreux états. La nécessité et l'urgence d'agir sont de moins en moins contestées.

Par ailleurs, le World Energy Outlook de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) commence par la phrase suivante : *«Nous sommes en train de construire un futur énergétique qui n'est pas soutenable»*. Cette observation

introductive constitue à elle seule un signe manifeste de l'importance désormais accordée au problème. De plus, les anxiétés subsistent s'agissant de l'évolution des prix. Si le prix du pétrole est redevenu plus raisonnable, les inquiétudes demeurent à propos d'éventuelles turbulences géopolitiques. De fait, la concentration des ressources en hydrocarbures dans les pays à risque nous permet de penser que l'échiquier des prix et les conditions d'approvisionnement peuvent être bouleversés à court terme, mais aussi à long terme, si les pays détenteurs s'attachent à freiner les investissements dont nous avons besoin pour alimenter la planète en hydrocarbures, gaz et pétrole.

L'anxiété à propos des prix a entraîné en 2006 des réactions intéressantes au niveau de la demande d'électricité. En France, par exemple, la consommation d'électricité a baissé, entraînée par l'industrie mais, en même temps, la demande de pointe a atteint son plus haut niveau historique et EDF a été à quatre reprises durant l'année importateur net d'électricité. Ces observations montrent des réactions aux prix qui traduisent une nouvelle forme de demande en énergie.

Au niveau européen, la situation énergétique s'est affirmée. Le Président de la Commission et trois directeurs généraux sont intervenus en même temps, en janvier 2007, pour renforcer la dynamique européenne de l'énergie. Ce paquet énergétique est un formidable approfondissement du livre vert présenté en mars 2006 autour de trois axes : compétitivité, «soutenabilité» et sécurité des approvisionnements. Ces différents axes montrent que nous partageons en Europe une vision commune de l'énergie, en dépit des divergences qui se rencontrent d'un pays à l'autre, notamment sur le nucléaire. La mise en place rapide d'un marché du CO<sub>2</sub> a suscité l'admiration de certains Américains. Ce marché est l'un des premiers moyens mis en œuvre par lesquels nous pourrions lutter contre le réchauffement climatique, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

En France, la situation se tend. Bien entendu, nous connaissons nos atouts. Nous savons en particulier que notre parc nucléaire est efficace. Toutefois, je m'étonne, en tant qu'économiste, de voir à quel point nous sommes protecteurs des acquis et frileux en matière d'opportunités à saisir. En d'autres termes, la tradition keynésienne prévaut largement en France sur la tradition schumpetérienne, qui prône l'innovation permanente. L'interventionnisme étatique demeure très fort en France. Depuis la Seconde Guerre Mondiale, nous assistons à une bataille entre les états et les marchés. Nous avons cru à un moment donné que les Etats seraient capables de tout résoudre. Cela s'est avéré illusoire. Nous devons aujourd'hui définir une dialectique nouvelle entre les mécanismes de marché, qui sont source d'innovation et vecteur de remise en question des intérêts acquis, et l'Etat, qui a besoin d'être là pour encadrer ces mécanismes, et protéger le service public. Néanmoins, dans cette nouvelle dynamique, il faut prendre en compte le rôle fondamental des nouveaux régulateurs, auxquels nous avons du mal à nous habituer.

Dans la dynamique européenne, les régulateurs nationaux, en concertation avec l'association européenne des régulateurs à pouvoirs renforcés, sont les forces motrices de la construction d'un véritable marché européen de l'énergie, plus nourri, plus transparent et mieux coordonné.

Le dernier point que je souhaite évoquer concerne les tarifs. La situation de certains foyers ou catégories défavorisées doit nous conduire à réfléchir. Des individus gagnant le SMIC et devant se rendre à leur travail en voiture ont des difficultés à supporter le prix de l'essence. Pour certains ménages, la facture d'électricité et de gaz est trop importante. Les Anglais ont défini de façon très précise cette «fuel poverty». Cette situation devrait être mieux définie en France, car nous nous en tenons sur ce plan à des solutions trop générales. Toutefois, la limitation politique des tarifs paraît s'apparenter à un blocage des prix. Cela me semble antiéconomique pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cette pratique entraîne des distorsions sociales. La protection est accordée à tous, alors que certaines catégories

seulement en ont besoin. Ensuite, ce dispositif est de nature à décourager les investissements. Enfin, il entretient le consommateur dans l'illusion que l'on peut maintenir à des prix avantageux une énergie jusqu'à présent abondante. La page est désormais tournée. Les consommateurs doivent payer un prix de l'énergie reflétant son coût marginal à long terme, c'est-à-dire les investissements nécessaires à la construction des nouvelles centrales dont nous aurons besoin à moyen et long terme.

Ce nouveau contexte de prix constitue un formidable appel à l'innovation. Les différents acteurs, administration, industrie, collectivités locales, doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que l'innovation dans la demande permette de faire face à ces dérives de prix. Il y a du côté de la demande un potentiel extraordinaire que nous n'exploitons pas assez. L'innovation peut être à la fois financière, institutionnelle et technologique, afin que nous réagissions efficacement à une volatilité de prix inévitable. Nous pouvons également concevoir une évolution organisationnelle, en imaginant des systèmes énergétiques décentralisés. Nous voyons poindre là les différents systèmes énergétiques du futur. Par exemple, nous assistons aux USA au développement d'un capital risque liant l'énergie aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, c'est un créneau très porteur.

En définitive, nous vivons dans un monde difficile, dans lequel les opportunités sont nombreuses en matière d'énergie. Nous avons les atouts pour construire des systèmes compétitifs, sûrs et respectueux du développement durable.

# *Présentation du paquet Energie de la Commission Européenne*

Andris PIEBALGS

Commissaire européen à l'énergie

Permettez-moi, Monsieur le Député, de vous remercier pour cette invitation, qui me permet de présenter, en primeur à Paris, le paquet énergétique, une semaine après son adoption. Je suis d'autant plus heureux de la faire ici que la France a beaucoup contribué à sa rédaction.

Vous me permettrez également d'élargir d'entrée de jeu, la question posée par cette conférence à l'Europe. Car les défis sont les mêmes pour tous les Etats-membres de l'Union : ils sont d'ordre énergétique et environnemental. Il importe que la France et les vingt-six autres Etats-membres appréhendent ces défis sous l'angle européen et non pas strictement national.

## ***Introduction : risques liés à la situation actuelle***

Je commencerai par la question de la sécurité énergétique. Si le statu quo est maintenu, l'Agence Internationale de l'Energie prévoit une augmentation de la demande mondiale d'énergie de plus de 50 % d'ici 2030. A elle seule, la demande de pétrole devrait croître de 41 %. Ce niveau de croissance durable est sans précédent. Le risque auquel est ainsi exposée l'économie mondiale est évident. Les réserves de pétrole et de gaz se concentrent de plus en plus entre les mains de quelques pays qui en assurent un contrôle étroit par l'entremise de monopoles nationaux. Les effets potentiels de cette évolution

sur l'Europe doivent nous interpeller – notre dépendance vis-à-vis des importations de pétrole et de gaz s'accroît. Nous importons aujourd'hui 50 % de notre énergie. Si nous n'agissons pas, ce chiffre passera à 65 % d'ici 2030, cette hausse concernant pour l'essentiel le pétrole et le gaz lesquels proviennent d'une poignée de fournisseurs susceptibles d'exercer une influence majeure sur les prix. Les effets potentiels sur notre économie sont préoccupants : si les prix du pétrole devaient augmenter de 20 dollars le baril, cela signifierait 100 milliards d'euros supplémentaires dans la poche de nos fournisseurs. La croissance de la richesse et de l'emploi qui en résulterait en Europe serait pratiquement nulle.

Cette hausse continue de la consommation d'énergie n'est pas la seule menace. Le changement climatique, source de tant de préoccupations, est aujourd'hui une réalité. Les preuves scientifiques font à présent pratiquement l'unanimité et sont de plus en plus évidentes. Si la tendance actuelle se poursuit, les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> – qui représentent 75 % des émissions de gaz à effet de serre – augmenteront de 55 % d'ici 2030. Les émissions européennes devraient augmenter de 5 % pendant cette période. Si nous n'intervenons pas, l'impact sur notre environnement et notre économie sera très important.

Imaginez un instant ce qu'une hausse du niveau des mers d'au moins un mètre pourrait signifier pour des villes telles que Barcelone, Venise, Amsterdam, Londres, Stockholm et Lisbonne, sans parler du Caire, de Sydney, de New York, et de Bombay et d'une grande partie du Bangladesh. Les réfugiés se compteraient par millions. Si nous n'agissons pas, nous laisserons à nos enfants et à nos petits-enfants un héritage dont ils ne sont pas responsables à ce stade. N'oublions pas que le CO<sub>2</sub> que nous émettons aujourd'hui reste dans l'atmosphère pendant 100 ans.

En outre, la manière dont est menée la politique énergétique européenne actuelle ne contribuera pas suffisamment à renforcer la compétitivité de l'Europe. Les coûts salariaux de l'Union Européenne sont supérieurs à ceux de la plupart de nos concurrents et aucun changement n'est à attendre dans ce

domaine ; nous ne pouvons pas laisser se poursuivre la hausse du coût global du capital. Il nous faut développer une économie de la connaissance, un des fondements du processus de Lisbonne.

Par ailleurs, le marché intérieur de l'électricité et du gaz, un élément vital pour garantir des prix de l'énergie compétitifs pour les entreprises et les citoyens européens, ne donne pas encore les résultats escomptés. Cette situation compromet la compétitivité de l'Europe, empêche le mécanisme d'échange de droits d'émission de fonctionner efficacement et menace notre sécurité d'approvisionnement. A défaut de concurrence libre, nous n'aurons pas les signaux d'investissement dont nous avons besoin à l'heure où 900 milliards d'euros doivent être consentis dans l'UE, pour la seule production d'électricité, au cours des 25 prochaines années.

Mesdames et Messieurs, l'UE n'a pas de politique commune de l'énergie qui lui permette de relever ces défis. Elle dispose bien d'une série de mesures en matière de libéralisation, d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Mais celles-ci ne peuvent être considérées comme un ensemble cohérent de politiques liées entre elles, fonctionnant harmonieusement au niveau de la Communauté et des Etats-membres et permettant de relever ces défis.

Cela est d'autant plus surprenant, à de nombreux égards, que l'énergie est à l'origine même de la création de l'Union Européenne. La déclaration de Messine de 1955 précisait, dans sa version initiale, que *«à ces fins, les ministres se sont mis d'accord sur les objectifs suivants : ... la mise à la disposition des économies européennes d'énergie plus abondante à meilleur marché...»*.

Les premiers traités européens portaient sur les questions du charbon, puis du nucléaire – les énergies clés du moment. L'actuel traité de l'Union Européenne, quant à lui, ne comporte plus la moindre disposition spécifique sur l'énergie, comme c'est le cas pour l'agriculture, la pêche et le transport.

La nécessité d'une nouvelle politique énergétique européenne n'est plus à démontrer. Celle-ci a été reconnue par le Conseil et le Parlement européens, qui ont demandé à la Commission d'élaborer une politique énergétique européenne, présentée le 10 janvier. La proposition de la Commission réforme la politique énergétique européenne comme jamais elle ne l'a été. Le paquet «énergie» proposé par la Commission fixe un objectif stratégique essentiel en matière d'énergie, explicité dans l'analyse stratégique de la situation énergétique, et s'accompagne d'un plan d'action concret.

Le point de départ de cette nouvelle politique énergétique européenne est un objectif-clé, à savoir un point de référence permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réorientation de notre économie de l'énergie vers un système qui réalise les objectifs du développement durable, de la compétitivité et de la sécurité d'approvisionnement.

### *Les objectifs fondamentaux*

L'objectif majeur est de réorienter notre politique énergétique pour permettre à l'UE de réduire de 20 %, par rapport aux niveaux atteints en 1990, les émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'ici à 2020.

Cet objectif unilatéral de 20 % gagnera en force s'il est accompagné par une action internationale. Lorsque des engagements auront été pris en ce sens, l'Union Européenne devra faire plus en relevant l'objectif de réduction à 30 % d'ici 2030, et à 60-80 % d'ici 2050. Mais nous n'y arriverons pas seuls. Nous devons néanmoins, dans notre propre intérêt, prendre les mesures nécessaires pour réaliser dès à présent l'objectif de 20 %. Cet objectif clé ne concerne pas seulement le changement climatique : il y va également de la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'Europe. Même sans tenir compte du réchauffement planétaire, il nous faut agir. La réalisation de l'objectif de 20 % permettra de limiter l'exposition croissante de l'UE à la volatilité et à la hausse des prix du pétrole et du gaz, d'intensifier la concurrence sur le

marché intérieur de l'énergie et de stimuler les technologies de l'emploi.

Les émissions de CO<sub>2</sub> dues à l'utilisation de l'énergie représentent 75 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union Européenne, d'où l'urgence d'une action. En termes énergétiques, la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre implique pour l'Union Européenne la nécessité de réduire d'au moins 20 %, et probablement davantage, le volume de CO<sub>2</sub> généré par sa consommation d'énergie dans les 13 prochaines années. En d'autres termes, il faut transformer progressivement l'Europe en une économie à haute efficacité énergétique et à faible taux d'émission de CO<sub>2</sub>. Cela signifie rien de moins, pour l'Union Européenne, que d'assumer un rôle de pionnière mondiale en favorisant une nouvelle révolution industrielle, en accélérant la transition vers une croissance à faible taux d'émission de carbone et en augmentant considérablement la quantité d'énergie locale à faible taux d'émission que nous produisons et utilisons.

La politique énergétique européenne doit aussi contribuer à renforcer notre compétitivité. Une telle politique doit garantir le renforcement de l'efficacité et de la compétitivité des marchés de l'électricité et du gaz à l'intérieur des frontières de l'UE, placer cette dernière en position de pointe sur le marché émergent des technologies énergétiques à faible intensité de carbone et à haut rendement énergétique, qui représente plusieurs milliards d'euros, et ramener les émissions de CO<sub>2</sub> un bas niveau de la façon la plus intelligente et la plus rentable possible.

La Commission ne se limite donc pas à proposer un nouvel objectif stratégique pour infléchir la politique énergétique européenne. Elle a aussi présenté un plan d'action concret et cohérent : sept mesures interdépendantes qui nous lanceront sur la voie de la réalisation de cet objectif.

## *Les mesures concrètes du plan d'action*

### *Le marché intérieur de l'énergie*

La première de ces mesures porte sur le marché intérieur de l'énergie. Sans un marché intérieur de l'énergie réellement caractérisé par une concurrence forte à l'échelle européenne, aucun des objectifs fondamentaux de l'Union en matière d'énergie ne sera atteint. Les prix seront plus élevés que nécessaire, le mécanisme d'échange de droits d'émission ne pourra pas fonctionner correctement et les investissements ne seront pas faits dans de nouvelles infrastructures, la production et les capacités d'interconnexion, ce qui augmentera le risque de pannes généralisées et de hausses des prix.

La communication sur le marché intérieur de l'énergie et le rapport final de l'enquête sectorielle en matière de concurrence montrent que les règles et les mesures actuelles n'ont pas encore permis d'atteindre ces objectifs essentiels.

### Séparation des réseaux et des activités concurrentielles

La première de ces mesures porte sur la séparation effective entre les réseaux et les activités concurrentielles. La Commission considère que deux options peuvent être envisagées pour remédier à cette situation :

- le recours à un gestionnaire de réseau totalement indépendant (dans ce système, la compagnie intégrée verticalement reste propriétaire des actifs du réseau et perçoit une rémunération réglementée sur ces actifs, mais n'en assure par l'exploitation, l'entretien, ni le développement) ;
- ou la séparation de propriété. C'est à cette dernière option que la Commission est la plus favorable : elle permet de résoudre ces questions de façon claire et nette, de limiter le recours à une réglementation coûteuse et interventionniste

et constitue le seul mécanisme réellement à même d'éviter que l'intégration verticale ne décourage les investissements.

### Amélioration de la réglementation relative à l'énergie

En second lieu, la Commission propose d'améliorer l'efficacité de la réglementation relative à l'énergie. Actuellement, il existe de grandes disparités entre Etats-membres en ce qui concerne les attributions et l'efficacité des régulateurs nationaux de l'énergie. C'est un aspect qu'il convient d'harmoniser, en se fondant sur le plus grand dénominateur commun – et non le plus petit. Les régulateurs doivent avoir pour mission de promouvoir le bon développement non seulement de leur marché national, mais aussi du marché intérieur de l'énergie.

De plus, force est de constater qu'en dépit de la création du groupe des régulateurs européens dans le domaine de l'électricité et du gaz et de la réglementation existante, l'harmonisation des normes techniques nécessaires au bon fonctionnement des échanges transfrontaliers n'a pas enregistré de progrès suffisants. Nous devons passer à la vitesse supérieure. Quel que soit l'organisme choisi, celui-ci doit avoir le pouvoir de prendre des décisions contraignantes sur les questions techniques et les mécanismes relatifs aux échanges transfrontaliers. Cette évolution ne viserait pas à créer un «régulateur européen» : chaque régulateur national conserverait la responsabilité des tâches de régulation essentielles que sont la fixation des tarifs et l'élaboration de codes de réseau.

Outre ces deux mesures, la Commission préconise de progresser dans les domaines suivants :

- la transparence ;
- les infrastructures ;
- la sécurité des réseaux : les coupures d'électricité peuvent survenir, le récent black-out est là pour nous le rappeler ;

- enfin l'élaboration d'une nouvelle charte du client dans le domaine de l'énergie en vue du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Pour mettre en œuvre ces propositions, des décisions difficiles doivent être prises. En se fondant sur une analyse coûts-bénéfices complète, la Commission présentera des propositions législatives concernant ces questions en 2007.

### *Solidarité entre Etats-membres*

Le deuxième grand domaine traité par la nouvelle politique européenne de l'énergie est celui de la solidarité entre les Etats-membres et de la sécurité de l'approvisionnement en pétrole, gaz et électricité. La Commission propose une série de mesures visant à promouvoir la diversité des sources d'énergie, des fournisseurs et des voies et modes de transport, ainsi que des mécanismes garantissant efficacement la solidarité entre les Etats-membres en cas de crise énergétique. Cet aspect est d'autant plus important qu'un certain nombre d'Etats-membres sont hautement, voire totalement dépendants, d'un seul fournisseur de gaz. En particulier, la Commission surveillera la mise en œuvre de la directive sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel récemment transposée par les Etats-membres. Elle en évaluera l'efficacité et étudiera les moyens de renforcer les mécanismes existants de solidarité en cas de crise. En outre, en 2007, la Commission étudiera de quelle manière la contribution de l'UE au mécanisme de l'AIE visant à maintenir des stocks pétroliers stratégiques pourrait être améliorée.

Par ailleurs, il est clair que la création de stocks stratégiques de gaz permettrait de renforcer la sécurité de l'approvisionnement en gaz et de remédier aux ruptures d'approvisionnement à court terme, provoquées par exemple par un accident touchant à un gazoduc. Nous procéderons à une analyse coûts-bénéfices approfondie avant de demander aux consommateurs de l'UE de supporter ces coûts.

## *Développement de programmes d'efficacité énergétique aux niveaux local, national et communautaires*

Le troisième domaine pour lequel la Commission propose des actions concrètes concerne un ambitieux programme de mesures en faveur de l'efficacité énergétique au niveau, national, communautaire et international. De toutes les propositions présentées dans la nouvelle politique européenne de l'énergie, la question de l'efficacité énergétique est celle qui peut apporter la contribution la plus décisive à la durabilité, la compétitivité et la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans l'UE. Le 19 octobre 2006, la Commission a adopté un plan d'action pour l'efficacité énergétique qui énonce des priorités et présente une longue liste de mesures spécifiques visant à améliorer l'efficacité énergétique de 20 % d'ici 2020, ce qui permettrait à l'UE d'épargner 100 milliards d'euros et environ 780 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année.

Il s'agit d'un objectif très ambitieux. Il ne faut pas sous estimer la difficulté d'une telle entreprise, qui exigera un engagement fort à tous les niveaux de la société européenne. L'enjeu, aujourd'hui, est de parvenir à faire avancer ce projet. Mon ambition est de lancer un grand programme visant à élaborer une nouvelle législation dans le domaine des transports, des normes d'étiquetage, du bâtiment et de la fiscalité et de conclure un nouvel accord international sur l'efficacité énergétique. Un tel accord pourrait donner aux pays de l'OCDE et aux principaux pays en de développement l'objectif partagé d'interdire les produits ne satisfaisant pas à des normes minimales et de convenir de méthodes communes pour économiser l'énergie. La Commission entend présenter, au premier semestre 2007, les bases d'une proposition qui pourrait ensuite être développée à l'occasion d'une grande conférence internationale, organisée pendant la présidence allemande du G8. Nous devrions nous fixer comme objectif la signature de cet accord lors des Jeux Olympiques de Pékin. Le potentiel en matière d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est énorme : l'amélioration de l'efficacité énergétique pourrait à elle seule, d'après l'AIE, faire baisser

d'environ 20 % les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> par rapport aux niveaux actuels.

### *Les énergies renouvelables*

Le quatrième volet de l'action proposée par la Commission porte sur les énergies renouvelables. Si dans les treize prochaines années et au-delà, nous ne donnons pas davantage de place aux énergies renouvelables dans notre combinaison énergétique, nous n'aurons pas la moindre chance d'atteindre l'objectif pourtant capital d'une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. La part de l'efficacité énergétique dans cet effort peut être énorme, quoique, même en réalisant l'objectif très ambitieux des 20 %, nous serons toujours loin du but. L'énergie nucléaire peut aussi jouer un rôle dans les Etats-membres qui la choisissent, mais vu les délais en jeu, on ne peut objectivement pas espérer plus qu'un simple maintien de la quantité d'électricité produite par le nucléaire. Le potentiel que représente le piégeage du carbone et son stockage est également énorme, et devra, c'est certain, jouer un rôle essentiel tant dans l'UE qu'au niveau mondial à partir de 2020. Mais cette technologie n'aura pas réellement d'impact majeur avant cette date.

Une augmentation importante des énergies renouvelables est donc un préalable nécessaire. De toute façon, même en l'absence de changement climatique, il nous faudrait y venir. Avec l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables sont pratiquement les seuls moyens pour limiter notre dépendance croissante vis-à-vis des importations d'hydrocarbures. En réponse à ces défis, la Commission propose que l'engagement soit pris de faire passer la part des sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique global de l'Union Européenne à 20 % d'ici à 2020. Les objectifs pour les années suivantes seront fixés ultérieurement en fonction des progrès technologiques.

Cet objectif est ambitieux. Bien que l'objectif de 12 % d'énergies renouvelables ait été fixé pour l'Union Européenne d'ici à 2010, nous avons peu de chance de dépasser les 10 %. De réels progrès ont été accomplis, surtout en ce qui concerne

l'énergie éolienne et les biocarburants, mais ils sont restés limités à quelques pays, comme l'Allemagne et le Danemark. La Commission propose donc – ni plus ni moins – une nouvelle révolution industrielle qui implique une multiplication par six, en une douzaine d'années, du niveau actuel des énergies renouvelables non hydrauliques.

Pour concrétiser cet engagement, trois conditions sont toutefois nécessaires :

Premièrement, un engagement réel de la part des Etats-membres. L'expérience des directives précédentes montre que les objectifs européens en matière d'énergies renouvelables ne sont réellement efficaces qu'à partir du moment où ils sont associés à des objectifs nationaux contraignants.

Deuxièmement, nous devons abaisser le coût des énergies renouvelables. Actuellement, elles sont, en général, plus chères que les sources d'énergie «traditionnelles », même en tenant compte d'un prix du carbone à 20 euros ou plus. Mais c'est tout autant une chance qu'un défi pour l'Europe. Le marché mondial des technologies renouvelables et à faible taux d'émission de carbone se développe de façon exponentielle, et l'Union Européenne est déjà le leader mondial dans plusieurs de ces domaines. Et la croissance de ce marché mondial n'en est qu'à ses débuts.

Troisièmement, les Etats-membres doivent avoir droit à la flexibilité nécessaire pour développer le type d'énergie renouvelable qui s'adapte le mieux à leurs conditions particulières. Un objectif national contraignant devrait être fixé pour chaque Etat membre, qui devrait pouvoir choisir à l'intérieur de cette limite son dosage précis entre l'électricité renouvelable, la biomasse pour le chauffage, la climatisation et les biocarburants. Cependant, en ce qui concerne la part des biocarburants dans la combinaison énergétique, tous les Etats-membres doivent tabler sur un objectif commun minimum de 10 % d'ici à 2020.

La Commission compte présenter en 2007 une nouvelle directive générique afin de concrétiser tous ces objectifs. En attendant, les règles et les objectifs actuels restent valables.

Je voudrais maintenant revenir au sujet de la recherche. Malgré un doublement des fonds du 7ème programme-cadre pour l'énergie par rapport au sixième programme, la recherche avance plus vite aux Etats-Unis, au Japon et en Chine. L'Europe est en train de rater une occasion : celle de tirer profit de son engagement à lutter contre le changement climatique – en facturant le carbone via son mécanisme d'échange de droits d'émission – pour développer un secteur énergétique mû par l'innovation et prendre la tête de la recherche mondiale, tout en créant d'énormes créneaux d'exportation et de création d'emplois sur son territoire.

C'est pourquoi la Commission présentera en 2007 un plan stratégique européen pour les technologies énergétiques.

Ce plan fixera des objectifs et des buts clairs pour la recherche et la technologie de l'énergie en Europe : il s'agira, par exemple, de concevoir une seconde génération de biocarburants capables de devenir des alternatives tout à fait compétitives aux hydrocarbures, ou de progresser plus rapidement dans la technologie des réacteurs de fission nucléaire de quatrième génération et la future technologie de fusion. Ce ne sont que quelques exemples de mesures que nous proposerons en 2007. Le Conseil européen du printemps 2008 sera appelé à statuer sur ce projet.

L'autre domaine dans lequel la Commission estime que des progrès doivent être faits est celui d'un avenir avec des combustibles fossiles générant peu de CO<sub>2</sub>. L'AIE prévoit un doublement des quantités d'électricité à produire à partir du charbon d'ici à 2030. Cela impliquerait l'émission d'environ 5 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, ce qui représente 40 % de l'augmentation attendue des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie au niveau mondial.

Pour l'Europe aussi puisque, si nous ne possédons pas ces technologies à partir 2020, nous serons incapables d'atteindre nos objectifs en matière d'émission de gaz à effet de serre. Nous devons donc, dans notre propre intérêt, montrer le

leadership au niveau mondial, afin de limiter nos propres émissions à long terme et d'être à l'avant-garde sur un marché mondial de probablement plusieurs milliards d'euros. Comme en plus la combustion propre du charbon et la rétention du CO<sub>2</sub> sont des éléments essentiels de l'initiative technologique stratégique, il importe que l'Union Européenne formule une vision claire de l'introduction des technologies de piégeage et de stockage, établisse un cadre réglementaire favorable à leur développement, et lance des initiatives à l'échelon international. La Commission proposera un ensemble de mesures à cet effet en 2007.

### *L'énergie nucléaire*

Je voudrais maintenant revenir au rôle du nucléaire dans la politique énergétique européenne, sujet cher à la France. Premièrement, l'électricité d'origine nucléaire représente actuellement 30 % de la production électrique de l'Union Européenne. L'électronucléaire soulève d'importantes questions en ce qui concerne les déchets et le démantèlement des installations, mais constitue la plus importante source d'énergie à faible taux d'émission de carbone disponible dans l'Union. L'électricité d'origine nucléaire est également l'une de sources d'énergie à faible teneur en carbone les moins coûteuses actuellement produites dans l'Union Européenne. Ces coûts sont relativement stables, les réserves d'uranium sont suffisantes pour plusieurs décennies et largement réparties sur l'ensemble de la planète.

Il appartient à chaque Etat-membre de décider de recourir ou non à l'énergie nucléaire. Toutefois, dans l'éventualité d'une baisse de la part de l'électronucléaire dans l'Union Européenne, il est essentiel que cette réduction soit synchronisée avec l'introduction d'autres sources d'énergie à faible teneur en carbone, faute de quoi l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera deux fois plus difficile à atteindre. En résumé, l'Union Européenne a besoin d'entamer un débat objectif sur ce sujet ; mis à part l'efficacité énergétique, il n'y a pas de choix énergétique facile et le défi auquel nous devons faire face est énorme.

Le rôle de l'Union Européenne devrait être de développer davantage le cadre le plus avancé pour l'énergie nucléaire, dans les Etats-membres qui ont fait le choix du nucléaire. Ce cadre devrait englober la gestion des déchets nucléaires et le démantèlement. L'Union Européenne doit également poursuivre ses efforts pour que ces normes exigeantes soient respectées au niveau international. Afin de progresser dans ce domaine, la Commission propose de créer un groupe à haut niveau sur la sécurité et la sûreté nucléaires, chargé d'élaborer progressivement une vision commune et, à terme, des règles européennes supplémentaires concernant la sûreté et la sécurité nucléaires.

#### *Création d'un marché de l'énergie paneuropéen*

Dernier volet : la nécessité d'une politique extérieure commune de l'énergie dans l'UE. Il est illusoire de penser que les Etats-membres peuvent affronter seuls ces défis. D'ailleurs, l'Union Européenne ne peut pas y faire face de manière isolée. Le réchauffement planétaire est un défi planétaire, et la sécurité de l'approvisionnement en pétrole et en gaz ne pourra être améliorée que grâce à une véritable action internationale limitant la croissance de la demande, et à une coopération accrue et une plus grande transparence entre les producteurs et les consommateurs. L'Union Européenne peut imposer sa dynamique sur ces questions, mais elle se doit de convaincre les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, le Japon et ses autres partenaires. Nous n'y parviendrons que si l'Europe parle d'une seule voix. De la même manière, si nous voulons protéger nos intérêts aux frontières de l'Europe, nous devons également agir en parfaite osmose.

La Conseil a déjà approuvé la création d'un cadre à long terme. Il a notamment convenu d'établir un réseau de correspondants pour la sécurité énergétique, qui offrira une démonstration pratique de la capacité de l'Union Européenne à faire face aux situations tendues. Le défi consiste à passer à l'action sans plus tarder. Les priorités sont les suivantes :

L'Union Européenne doit jouer un rôle moteur dans l'élaboration des accords internationaux, et notamment dans

l'avenir du traité sur la charte de l'énergie, le régime de l'après-Kyoto en matière de changements climatiques, l'extension du mécanisme des échanges de quotas d'émission aux partenaires mondiaux, ainsi que la mise au point et le déploiement de technologies d'exploitation des énergies non polluantes et renouvelables.

Nous devons développer un marché de l'énergie paneuropéen, qui garantit la transparence, la prévisibilité, la confiance mutuelle, la sécurité et la prospérité à l'Union Européenne et à ses voisins. Il convient, pour ce faire :

- d'approfondir le traité instituant la communauté de l'énergie entre l'Union et les pays du sud-est de l'Europe ;
- de poursuivre des objectifs similaires à travers «la coopération énergétique Euromed».

Nous devons encore approfondir nos relations avec nos principaux fournisseurs d'énergie, notamment la Russie, la Norvège et l'Algérie.

De la même manière, nous devons approfondir le dialogue UE-OPEP grâce à des projets communs et renforcer les relations avec le Conseil de coopération du Golfe dans le domaine de l'énergie.

En outre, nous devons améliorer radicalement nos relations dans le domaine de l'énergie avec les pays de la région de la mer Caspienne et de la mer Noire.

Nous devons aussi continuer à développer des relations énergétiques plus étroites avec d'autres grands consommateurs, notamment les Etats-Unis et la Chine. Ces relations devront aborder les changements climatiques, la coopération technologique, la mise en œuvre des projets de piégeage du carbone et le développement non polluant de biocarburants, pour ne citer que quelques exemples.

## *Conclusion*

Enfin, je voudrais parler de l'Afrique et des nombreux autres pays en voie de développement. Il s'agit, là encore d'une chance et d'un défi. Un grand nombre de ces régions sont des producteurs d'énergie émergents et l'Europe risque de ne pas rejoindre le groupe des partenaires chargés du développement durable de ces ressources. Une première étape devrait consister à développer un partenariat énergétique global Afrique-Europe, lancé lors d'une manifestation conjointe organisée au plus haut niveau en 2007.

Pris dans leur ensemble, ces sept domaines constituent le plan d'action, la base concrète d'une nouvelle politique européenne de l'énergie. C'est un projet véritablement ambitieux. Il s'agit de la vision d'une Europe jouissant d'une économie énergétique florissante et durable, qui aura saisi les chances offertes au-delà des menaces du changement climatique et de la mondialisation, qui sera le numéro un mondial des technologies énergétiques non polluantes, efficaces et à faible émission et qui sera devenue un moteur pour la prospérité et contribuera fortement à la croissance et à l'emploi. C'est le début d'une nouvelle révolution industrielle dans le domaine de l'énergie. Pour concrétiser cette vision, nous devons agir conjointement au plus vite, et pour ce faire :

- créer un marché intérieur européen de l'énergie vraiment concurrentiel ;
- développer des mécanismes réellement efficaces de solidarité énergétique au profit de tous les Etats-membres ;
- reconnaître que l'efficacité énergétique n'est pas qu'un instrument d'action, mais une chance et un défi de chaque jour pour chaque citoyen, entreprise et administration de l'Union Européenne ;
- révolutionner notre panier énergétique en multipliant par six, en seulement 14 ans, le volume d'énergie renouvelable d'origine non hydraulique utilisée ;

- investir mieux et davantage dans les technologies renouvelables et à faible teneur en carbone, en plaçant l'Union Européenne à la pointe de cette industrie mondiale ;
- mener un véritable débat sur le rôle du nucléaire ;
- et parler d'une seule voix sur la scène internationale, afin de provoquer un véritable changement.

Mesdames, Messieurs, je l'ai dit et répété : il ne s'agit pas uniquement d'un défi, c'est aussi une chance. Je suis convaincu que ceux la qui saisiront en retireront de grandes satisfactions. Merci pour votre — longue — attention.

### *François-Michel GONNOT*

Merci Monsieur le Commissaire. Vous avez reçu le 10 janvier une lettre de François Loos, Ministre délégué à l'industrie. Il s'est déclaré en accord avec la majeure partie des propositions émises, à la conception desquelles le gouvernement français a par ailleurs largement contribué. Néanmoins, le gouvernement ne pourra pas suivre la position de la Commission sur deux points :

- les tarifs réglementés, qui sont l'un des fondements de la politique des prix pour les ménages ;
- la séparation patrimoniale des réseaux de transport et de distribution, qui s'oppose à la conception française qui repose sur le maintien d'opérateurs intégrés, à la fois producteurs et distributeurs.

***Andris PIEBALGS***

J'apprécie la lettre de Monsieur Loos, mais je crois que nous devons aller plus loin encore. Chaque pays doit donner le meilleur de lui-même. Ce ne sera pas difficile si l'effort est commun. Chaque Etat doit agir pour l'Europe. La mise en place de mécanismes adaptés à chaque pays ne me semble pas incompatible avec un engagement ferme et partagé dans un politique commune.

***François-Michel GONNOT***

Je ne doute pas que nous parviendrons à définir une position commune au cours des négociations à venir.

# *Les grands enjeux énergétiques planétaires*

Pierre GADONNEIX

Président élu du Conseil Mondial de l'Énergie

Vu le niveau de détail de la présentation donnée par le Commissaire Piebalgs, je me contenterai de formuler quelques observations complémentaires à ce qui a été dit, en tant que Président élu du Conseil Mondial de l'Énergie. Je précise que le Conseil Mondial de l'Énergie regroupe l'ensemble des producteurs d'énergie, présents sur la totalité du globe. Nous venons de recevoir la vision européenne, qui est tout à fait essentielle. Mais certains sujets, comme le réchauffement climatique ou la réduction des gaz à effet de serre, ne peuvent être traités qu'au niveau mondial. L'Europe ne contribue qu'à hauteur de 15 % des émissions de gaz à effet de serre. Un progrès, quel qu'il soit, ne pourra donc résulter que de l'ensemble des contributions mondiales. Je proposerai brièvement trois réflexions.

## *Les prises de conscience de 2006*

Tout d'abord, il faut prendre conscience des nouvelles données énergétiques avec lesquelles nous devons composer. Comme le disait Monsieur Chevalier dans son introduction, le marché ne suffira pas à définir à lui seul les orientations stratégiques à adopter. Les Etats ont un rôle actif à jouer. Quelles données ont réellement changé ? Tout d'abord, la consommation énergétique doit augmenter de 50 % en 30 ans. Autrement dit, d'une génération sur l'autre, la consommation mondiale d'énergie double. Par ailleurs, 85 % de l'énergie consommée sur la planète n'est pas renouvelable. Le

croisement de ces deux observations permet de conclure que le système actuel ne peut pas durer. Le fait nouveau est la prise de conscience de cette situation en 2006. L'augmentation de la population mondiale, ainsi que la croissance des nouveaux pays industrialisés, sont désormais mieux connues et reconnues. Jusqu'en 2006, tout le monde ou presque avait sous-estimé les besoins en énergie de l'Inde et de la Chine. Rien qu'en Europe, nous aurons besoin de 600 gigawatts de capacité supplémentaire dans les 25 ans qui viennent, soit six fois le parc français existant. Les besoins sont tout aussi importants pour les autres énergies. Il y a trois ans, les analystes les plus prudents prévoyaient l'atteinte d'un équilibre à 25 dollars le baril. La réalité fut bien différente. Face à de tels besoins, nous sommes conscients que l'offre peine à suivre. Les 85 % d'énergie non renouvelable constituent une limite désormais nettement perçue. Elle se traduit par des tensions sur les marchés. Nous avons subi il y a deux ans une forte hausse du prix du pétrole.

La seconde prise de conscience porte sur l'enjeu climatique. Ce sujet fait largement débat au niveau du Conseil Mondial de l'Énergie. Le changement significatif survenu en 2006 consiste en ce que les opinions publiques sont désormais convaincues que le problème est réel. En Chine et en Inde, ce sujet ne fait pas encore débat, mais tous les pays développés sont désormais persuadés que l'émission de gaz à effet de serre contribue au réchauffement climatique, et qu'il y a, en conséquence, urgence à agir en prenant des mesures concrètes. En revanche, les pays en voie de développement continuent à accorder la priorité à leur développement sur la préoccupation climatique. Le compromis se situe naturellement dans la mise en œuvre d'un développement durable qui permette de définir les bases d'actions communes. Un levier consiste à impliquer les pays développés dans des réductions de gaz à effet de serre dans des pays en voie de développement. Selon moi, le marché du CO<sub>2</sub>, excellente initiative européenne, ne peut fonctionner que s'il permet des échanges avec les pays en voie de développement. En outre, ce marché doit fournir des signaux à long terme. De fait, le marché de l'électricité reflète

instantanément les prix du CO<sub>2</sub>. Il faut donc envoyer un signal qui encourage les investissements en matière de production d'électricité par des moyens émettant moins de CO<sub>2</sub>.

### *Les orientations à suivre à l'échelle mondiale*

La première orientation, qui fait l'objet d'un consensus au niveau mondial, est la réalisation d'économies d'énergie. Le projet répond aux deux préoccupations majeures du développement durable, que sont la sécurité d'approvisionnement et une moindre pollution. Je rappelle en effet que l'énergie la moins polluante est encore celle que nous ne produisons pas. L'ambition d'afficher 20 % d'économie d'énergie d'ici à 2020 est élevée, mais réaliste. Elle peut être réalisée à l'échelle planétaire, à condition de générer des investissements et des innovations adaptées.

La seconde piste à développer est l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production existants. L'économie d'énergie n'est pas incompatible avec l'optimisation et la modernisation des systèmes existants.

La troisième piste consiste à diversifier le bouquet énergétique. En d'autres termes, nous aurons besoin de toutes les énergies exploitables. Parmi les énergies fossiles, il faut distinguer le charbon et les hydrocarbures. Ces derniers sont disponibles pour encore quatre décennies tout au plus. En revanche, le charbon sera exploitable pendant plusieurs siècles encore. Il donc est appelé à devenir l'une des sources principales de développement d'électricité sur la planète. Ce sera inévitable pour la Chine et pour l'Inde. L'enjeu consiste donc à examiner comment le charbon peut être exploité de façon moins polluante. Les énergies renouvelables pourront naturellement contribuer au bouquet, mais excepté l'hydraulique, les contributions de ces énergies sont limitées et intermittentes. Enfin, l'énergie nucléaire est reconnue comme incontournable au niveau mondial.

## *Besoin d'équilibre entre les marchés et les Etats*

Pour reprendre les propos de Monsieur Chevalier, je suis convaincu que les besoins énergétiques doivent faire l'objet d'un équilibre entre l'économie de marché et les politiques des Etats. Chaque politique devra pouvoir s'adapter aux caractéristiques locales ou régionales. L'énergie constitue un thème légitime d'une politique régionale européenne en tant que telle. Il est de l'intérêt de tous les Etats de voir s'améliorer la sécurité. Je rappelle que le réseau électrique européen est interconnecté depuis plusieurs décennies. La solidarité européenne est grande à ce niveau. Lorsque survient un problème, l'ensemble de l'Europe est concerné. Nous échangeons beaucoup d'électricité avec les pays voisins, et en particulier avec l'Allemagne. Nous exportons l'électricité en base et nous l'importons en pointe.

## *Conclusion*

J'évoquerai pour terminer l'objectif de réduction de 20 % du gaz à effet de serre. Je tiens à préciser que la France émet 80 % de gaz à effet de serre de moins que la moyenne européenne dans sa production d'électricité. Cela ne nous dispense certes pas de poursuivre nos efforts, mais nos performances sont déjà honorables sur ce plan.

L'énergie est manifestement redevenue un sujet de préoccupation officiel et partagé. Je souhaite vivement que ce débat puisse se développer dans des mailles de plus en plus larges, aux niveaux national, européen et mondial.

*Questions : réaction aux mesures prises  
dans le cadre du paquet énergie*

***François-Michel GONNOT***

Parmi les propositions de Andris Piebalgs, que penseriez-vous d'une séparation patrimoniale des réseaux de transport et de distribution ?

***Pierre GADONNEIX***

J'ai déjà donné ma réponse à Monsieur Piebalgs. L'essentiel est que le système de transport n'introduise pas de distorsion dans la concurrence. Tel est notre objectif fondamental. Nous pouvons ensuite nous interroger sur les moyens de l'atteindre. Il me semble que le système français fonctionne de façon satisfaisante et n'introduit aucune distorsion dans le domaine de la concurrence. La preuve en est qu'il n'y a aucun contentieux sur le sujet. Aucun de nos concurrents ou clients n'a remis en cause la neutralité du système d'exploitation du réseau de transport. L'appartenance patrimoniale du réseau de transport à EDF me paraît très utile sur le plan financier. Cela permet à EDF de disposer d'une structure de bilan et d'une capacité d'investissement renforcées. Etant donnés les enjeux considérables d'investissement – environ 10 milliards d'euros par an au niveau du Groupe EDF – la solidité de notre bilan est un élément important pour atteindre ces ambitions, en ligne avec les objectifs européens.

***François-Michel GONNOT***

Confirmez-vous, Monsieur Piebalgs, que le système français, qui défend bien l'indépendance juridique du gestionnaire du réseau de transport, ne génère aucune discrimination ?

## *Andris PIEBALGS*

Je confirme ces propos. Il faut toutefois regarder attentivement ce qui passe dans les autres pays. Il faut également veiller à ce que les infrastructures préviennent les discriminations. La question ne porte pas seulement sur la France. Sans mettre en cause le système français, je crois qu'il faut faire confiance aux régulateurs européens pour établir une harmonie accrue entre les dispositifs en place.

## *François-Michel GONNOT*

A partir du moment où la France garantit l'indépendance de son système et l'absence de discrimination entre les différents acteurs au niveau du transport et de la distribution, imposer comme une règle inévitable la séparation patrimoniale est une approche que je trouve un peu doctrinale en tant que parlementaire. Le dialogue avec le gouvernement français va se poursuivre sur ce point.

Je laisse à présent la parole à Philippe de Ladoucette. Monsieur de Ladoucette, vous venez d'entendre le Commissaire Piebalgs préconiser la mise en place de lieux de régulation européens. La première question qui se pose est de savoir si la France est prête pour l'ouverture des marchés au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Quel regard portez-vous sur les trois ans et demi d'ouverture du marché pour les professionnels et l'ensemble des abonnés à l'électricité et au gaz ?

# Philippe de LADOUCKETTE

Président de la CRE  
(Commission de régulation de l'énergie)

En ce début 2007, soit 10 ans après les premières directives et à quelques mois de l'ouverture complète du marché de l'énergie au 1<sup>er</sup> juillet, la Commission européenne a souhaité dresser un état des lieux de l'ouverture des marchés en Europe. Ce bilan, ainsi que les enquêtes lancées en 2005 sur lesquels s'appuient les propositions de la Commission européenne que vient de nous présenter Monsieur Piebalgs, soulignent le bilan contrasté de l'ouverture des marchés de l'énergie en France.

Du point de vue du régulateur national, il paraît utile de faire ressortir quelques traits saillants de la situation française sans prétendre, faute de temps, à l'exhaustivité.

J'évoquerai rapidement donc, en écho aux propos du Commissaire Piebalgs, essentiellement trois aspects :

- les pouvoirs de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), au vu de la loi du 7 décembre 2006 et de l'évolution souhaitée par la Commission européenne ;
- la question du nécessaire développement des réseaux et des interconnexions ainsi que la réalité actuelle de l'indépendance des gestionnaires de réseaux ;
- la situation du marché français à cinq mois de son ouverture.

## *Les pouvoirs de la CRE*

La loi du 7 décembre a élargi les missions du régulateur et renforcé ses pouvoirs. Ainsi, la loi dispose expressément que la CRE concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés. Elle se voit dotée de compétences nouvelles en matière de surveillance des marchés. Ses pouvoirs sont également renforcés dans le domaine de l'approbation du programme d'investissement des gestionnaires de réseaux. La CRE avait cette responsabilité pour le Réseau de Transport d'Electricité, elle l'a désormais pour les réseaux de transports de gaz.

Ces nouveaux pouvoirs situent aujourd'hui le régulateur français dans la bonne moyenne européenne.

La disparité des situations entre les régulateurs des différents Etats membres, point justement souligné par la Commission, nécessite effectivement un mouvement d'harmonisation. Les suggestions contenues dans la communication du 10 janvier privilégient la voie d'un ERGEG<sup>1</sup> renforcé, dit ERGEG+. C'est une orientation qui nous semble satisfaisante. Il conviendrait dans cette hypothèse de définir un ensemble minimal de sujets essentiels à l'avancement du marché intérieur. Les questions relatives aux échanges transfrontaliers d'énergie font à l'évidence partie de cet ensemble minimal.

## *L'indépendance des gestionnaires de réseaux*

En ce qui concerne l'indépendance des gestionnaires de réseaux, la communication de la Commission européenne du 10 janvier 2007 a clairement posé la question de la séparation des activités de transports. Ce sujet ne peut être compris que dans la perspective plus large de l'accès au réseau. Or, à notre

---

<sup>1</sup> Groupe des régulateurs européens pour l'électricité et le gaz

avis, cet objectif n'est réalisable que s'il se tient sur ses deux pieds, qui sont d'un côté, l'accès aux infrastructures et les interconnexions transfrontalières, et de l'autre, la juste séparation des activités de production et de transport.

S'agissant du premier point, chacun convient que l'accès au réseau doit être transparent et disponible à un juste prix. Mais cette évidence doit s'entendre à l'échelle de l'Europe, ou du moins à l'échelle des régions, telles que définies par les initiatives régionales coordonnées par la Commission européenne et l'ERGEG. La position géographique de la France lui confère, dans ce domaine, une responsabilité toute particulière. C'est également le cas pour l'Allemagne, dont le poids au côté de la France, conditionne les avancées du marché intérieur de l'énergie. La CRE contribue, en étroite relation avec les régulateurs des pays voisins, à la mise en place d'un marché intérieur, tel qu'il est décrit dans les travaux récents de la Commission européenne. Le couplage des marchés est un premier exemple concret de cette politique. Il permet une gestion coordonnée des congestions des interconnexions électriques transfrontalières. Qu'il s'agisse de la question des droits d'accès aux interconnexions ou de l'incitation permanente du gestionnaire de réseau national de transports à développer les capacités physiques d'interconnexion, la CRE est active. Toutefois, il reste naturellement beaucoup à faire pour obtenir une meilleure fluidité des échanges transfrontaliers d'électricité. C'est en particulier le cas pour la détermination des capacités optimales à allouer à ces échanges. Le développement des échanges infra-journaliers permet de mieux sécuriser les positions des acteurs de marché, pour l'amélioration de la qualité des informations relatives à la production et aux transports. La communication de la Commission européenne du 10 janvier propose d'accroître la transparence des informations transmises dans ce domaine. Même si nous avons accompli des progrès sur ce plan, nous ne sommes pas encore au niveau de ce que souhaitent les régulateurs européens. Ces derniers souhaitent en effet une coopération bien plus étroite entre les gestionnaires de réseaux. A cet

égard, le résultat de l'enquête de l'ERGEG, menée à l'initiative de la CRE, sur l'incident du 4 novembre 2006 souligne les insuffisances des mécanismes de coopération actuels, et ce, malgré les avertissements constitués par des incidents plus anciens comme le blackout italien de septembre 2003.

Dans ce contexte d'étroite interdépendance de l'exploitation des réseaux et de la gestion des marchés, la sécurité de l'approvisionnement impose par ailleurs l'établissement de règles communes contraignantes. Ce souhait est partagé par la CRE et la Commission européenne. Le réseau doit être non discriminatoire, transparent et disponible.

La deuxième condition nécessaire pour que l'accès au réseau soit effectivement non discriminatoire, transparent et disponible au juste prix est que l'indépendance des gestionnaires de réseau soit garantie.

S'agissant des réseaux de transport de gaz et d'électricité, les acteurs du marché conviennent que la situation française est plutôt satisfaisante. Ce résultat a été le fruit d'une action constante et rigoureuse, au cours des dernières années, de contrôle du comportement des gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité et des territoires qu'ils alimentent. Nous avons veillé à ce qu'ils respectent leurs obligations de fiabilité et d'efficacité dans la desserte des territoires dont ils ont la charge. Le rapport annuel de bonne conduite sur l'indépendance des gestionnaires de réseau français, que la CRE a publié il y a quelques semaines, met encore en exergue un certain nombre de lacunes. Celles-ci ne sont pas négligeables et, devraient être comblées pour nous rapprocher des objectifs d'indépendance fixés par les directives.

La réalisation des investissements nécessaires au développement des réseaux est l'un des objectifs prioritaires du régulateur.

Le régulateur français dispose du pouvoir d'approuver les programmes d'investissement des gestionnaires de réseau de transport en électricité et désormais en gaz. Ce pouvoir dont

ne disposent pas les autres régulateurs européens, à l'exception du régulateur britannique dans un contexte assez différent, nous paraît essentiel à l'obtention d'une répartition équitable des profits des gestionnaires de réseau entre les utilisateurs de réseau, les sociétés gestionnaires de réseau et leurs actionnaires.

Ceci n'éluide pas la question de la possibilité de sanction de la violation des obligations, mais, permet, dès aujourd'hui, de mettre en place les conditions de l'indépendance des sociétés gestionnaires et du contrôle efficace de l'exercice de cette indépendance.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le régulateur français a plaidé au sein du comité des régulateurs européens pour que la séparation patrimoniale pure et simple ne soit pas la seule hypothèse privilégiée et qu'en outre le cas du gaz soit différencié de celui de l'électricité, opinion que partage un certain nombre d'autres régulateurs et que la Commission européenne semble prendre en compte.

Plusieurs pays européens ont déjà pratiqué cette séparation. Un précédent gouvernement avait évoqué l'éventualité d'ouvrir le capital du RTE, ce qui, certes, ne constitue pas une séparation patrimoniale pure et simple, mais prouve qu'en la matière, il n'y a pas lieu d'avoir une guerre de religion. Quoi qu'il en soit, le cas de la France prouve que le système intégré peut fonctionner, même si cela requiert une vigilance de la part des régulateurs sur l'évolution des relations entre les entreprises de transport et leurs maisons mères, d'autant que le poids de l'héritage français en la matière rend plus délicate l'intégration de comportements nouveaux.

Je tiens par ailleurs à préciser que dans les directives européennes, les obligations d'indépendance et d'efficacité des gestionnaires de réseau sont formulées dans les mêmes termes, qu'il s'agisse des transports ou de la distribution. En France, la filialisation des gestionnaires de réseaux de distribution engagée par la loi du 7 décembre, interviendra au 1<sup>er</sup> juillet 2007. La CRE aura les mêmes exigences à leur égard, qu'envers les gestionnaires des réseaux de transport.

## *Ouverture des marchés*

Le 1<sup>er</sup> juillet prochain, nous effectuerons un saut à la fois qualitatif et quantitatif. 33,5 millions de sites nouveaux seront éligibles pour l'électricité, et 12 millions de sites s'agissant du gaz. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, tous les clients professionnels peuvent choisir leur fournisseur de gaz et d'électricité. Deux ans après cette ouverture, nous observons un certain parallélisme de mouvement sur les deux marchés. 15,4 % des professionnels ont souscrit à une offre pour l'électricité et près de 14 % ont fait de même pour le gaz. Si le marché demeure globalement concentré, avec des fournisseurs historiques détenant encore 95 % du marché, le nombre de clients ayant renégocié leurs contrats ne doit pas être sous-estimé. La renégociation menée avec le fournisseur historique montre que la concurrence présente des avantages et n'est pas un vain mot. Près de 730 000 sites en électricité et 100 000 sites en gaz se trouvent donc aujourd'hui dans le marché. Cela démontre que les systèmes d'information et les procédures mis en place pour l'ouverture des marchés ont bien fonctionné. La CRE n'a enregistré qu'une centaine de réclamations chaque mois depuis l'ouverture, celles-ci résultant principalement des changements de fournisseurs ou des mises en service.

Des règles pratiques ont été élaborées dès 2002 par les fournisseurs, les gestionnaires de réseaux, les consommateurs et les pouvoirs publics, dans le cadre du Groupe de Travail mis en place par la CRE. Ces instances ont permis de définir les modalités pratiques d'ouverture des marchés, avec le double souci du respect législatif et réglementaire et de la simplicité pour les clients et les fournisseurs. Aujourd'hui, les groupes de travail poursuivent leur activité et travaillent à l'ouverture du marché, en se focalisant sur des démarches consommateurs identiques pour le gaz et l'électricité.

D'ici au 1<sup>er</sup> juillet 2007, nous voyons émerger deux priorités. La première sera la mise en place de systèmes d'informations solides et fiables chez les gestionnaires de réseau. La seconde sera l'information des consommateurs particuliers. Ces derniers devront pouvoir trouver des supports d'information

simples leur expliquant leurs droits. Sur ce point, la loi du 7 décembre 2006 a prévu la nomination d'un médiateur de l'énergie. Ce dernier aura vocation à mieux informer le consommateur. La CRE a d'ores et déjà préparé ce qui pourrait constituer les éléments d'un système d'information à destination des consommateurs. Elle attend donc avec impatience la nomination du médiateur, afin que l'action puisse enfin être mise en œuvre. Nous sommes à cinq mois de l'ouverture du marché. Je pense très utile sinon indispensable que cette information soit donnée aux consommateurs, sans quoi le 1<sup>er</sup> juillet pourrait se passer moins bien que nous ne le souhaiterions. En Belgique, où le marché de l'énergie a été ouvert au 1<sup>er</sup> janvier à la concurrence pour les particuliers à Bruxelles et en Wallonie, en quelques jours, les centres d'appel qui avaient été constitués pour répondre aux demandes ont reçu près de 20.000 appels.

### ***François-Michel GONNOT***

S'agissant des nouveaux logements HLM, des nouvelles habitations individuelles et des nouvelles constructions livrées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007, les fournisseurs doivent-ils considérer que ces clients sont automatiquement éligibles ?

### ***Philippe de LADOUCKETTE***

La CRE ne possède pas de compétence spécifique lui permettant d'interpréter la décision du Conseil Constitutionnel. Cela incombe à l'administration. Je me référerai donc au commentaire de la décision du Conseil formulé par son secrétaire général. Il dit ceci : «*De l'application combiné des dispositions non censurées de l'article 17 de la loi déferée et des motifs de la décision du Conseil Constitutionnel, il résulte que les tarifs réglementés ne s'appliquent plus : aux nouveaux sites au sens de la directive, c'est-à-dire aux domiciles ou établissements construits après le 1<sup>er</sup> juillet 2007 ; aux sites construits avant cette date dès lors que l'éligibilité est exercée par leur occupant. Il en résulte réciproquement que les tarifs*

*réglementés continueront de s'appliquer à tout site construit avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 tant qu'aucun de ses occupants - actuels ou antérieurs - n'a exercé l'éligibilité».*

### ***François-Michel GONNOT***

Ce commentaire n'est pas parfaitement clair. Quelqu'un souhaite-t-il préciser la façon de faire ? Monsieur Borloo, qui doit livrer 400 000 logements par an, doit être informé des modalités de traitement de leurs habitants. Compte tenu de l'absence de réaction à cette question, je crois que le gouvernement et la CRE devront la traiter plus en détail.

## **TABLE RONDE I**

**OUVERTURE DES MARCHES, J-200 :  
LA FRANCE EST-ELLE PRETE ?**

### **INTERVENANTS**

**Jean-Louis MATHIAS**

Directeur Général délégué d'EDF

**Olivier LAVOINE**

Directeur des marchés et interconnexions de RTE

**Henri DUCRE**

Directeur à la direction générale de Gaz de France

**Jean-Baptiste SEJOURNE**

Directeur Général des Opérations d'Electrabel France –  
Groupe Suez

**Fabien CHONE**

Président de l'ANODE et Directeur Général  
de Direct Energie

**Francis BOUQUILLON**

Directeur Général du SERCE

**Jean-Claude LENOIR**

Député de l'Orne et  
Président du Conseil Supérieur de l'Energie



## *François-Michel GONNOT*

Monsieur Mathias, le Groupe EDF est-il prêt, à moins de six mois de l'ouverture du marché ?

## *Jean-Louis MATHIAS*

L'Entreprise a déjà franchi un certain nombre d'étapes préparatoires demandant beaucoup de travail. Il a d'abord fallu découpler les factures EDF et GDF. Cela s'est achevé le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Durant la seconde partie de l'année, nous avons entrepris de spécialiser l'ensemble des responsables d'accueil téléphonique sur une énergie. La réorganisation induite concernait plusieurs milliers de personnes. L'opération est également achevée. Nous avons aussi transféré 6 000 salariés du distributeur au commercialisateur EDF, en répétant l'opération pour Gaz de France.

Il reste naturellement beaucoup à faire. Je précise néanmoins que nous respectons pour le moment les délais en matière systèmes d'information. La mise en place de l'interface entre le système d'information du distributeur et les systèmes d'information des fournisseurs est effective depuis le 15 janvier. Nous avons même mis un plateau à disposition de l'ensemble des fournisseurs, afin qu'ils puissent tester la compatibilité de leur système d'information avec celui du distributeur.

Nous devons encore spécialiser l'accueil du distributeur. Cette opération est importante sur le plan humain, social et financier. Les délibérations du conseil d'administration d'EDF portant sur les apports sont déjà programmées pour le premier semestre 2007. Les 6 000 personnes ayant migré vers le commercialisateur vont devenir des vendeurs en milieu concurrentiel. Nous préparons actuellement nos offres. Nous jugeons nécessaire de perdre des parts de marché, afin de devenir l'acteur européen que nous souhaitons incarner. Nous nous préparons à cette étape. En contrepartie, nous devons

mieux valoriser chacun de nos clients. A cet égard, l'efficacité énergétique va devenir un axe majeur de notre stratégie.

***François-Michel GONNOT***

Nous garantissez-vous que nous ne retrouverons pas pour l'électricité dans la même situation que certains particuliers avec le téléphone, en rupture de prestations ?

***Jean-Louis MATHIAS***

Nous nous sommes donné deux objectifs fondamentaux. D'abord, tout client qui veut faire valoir son éligibilité au 1<sup>er</sup> juillet devra pouvoir le faire dans des conditions d'équité et d'efficacité irréprochables. En second lieu, tous les clients restant chez EDF, et notamment ceux qui resteront au tarif historique, ne devront constater aucune diminution de qualité du service.

***François-Michel GONNOT***

J'aurais préféré que vous parliez d'engagement.

***Jean-Louis MATHIAS***

Dans sa version ultérieure, le système d'information permettra le changement de fournisseur sans interruption de prestation.

***François-Michel GONNOT***

Les consommateurs français vous semblent-ils suffisamment informés de ce qui va arriver ?

## *Jean-Louis MATHIAS*

Ils attendent dans leur majorité des conséquences positives de l'ouverture du marché. Mais de fait, ils sont très peu informés des tenants et aboutissants précis de cette ouverture. Nous accomplirons notre part de ce travail d'information. Néanmoins, une information objective et transverse devra être proposée à l'ensemble des fournisseurs par les pouvoirs publics, la CRE ou le médiateur. Un travail conséquent de pédagogie doit être réalisé conjointement par tous les acteurs de l'énergie à ce niveau.

## *François-Michel GONNOT*

Je vous propose de faire une pause dans cette table ronde, afin d'accueillir Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable, qui nous fait le plaisir et l'honneur d'être présente parmi nous. Madame la Ministre, vous deviez ouvrir la table ronde suivante, mais compte tenu de notre retard, nous allons écouter votre intervention, qui ne porte pas directement sur les thèmes que nous avons abordés dans le cadre de la présente table ronde, mais davantage sur les enjeux climatiques et environnementaux qui relèvent de votre Ministère.



*Enjeux climatiques et environnementaux  
pour la France*

Nelly OLIN

Ministre de l'Écologie et du Développement durable

Mesdames et Messieurs, je suis navrée de perturber le déroulement de votre table ronde, mais un certain nombre d'obligations ne me permettront pas de rester parmi vous jusqu'à son terme. Je tiens tout d'abord à vous adresser tous mes vœux pour cette nouvelle année. L'énergie est et doit rester au cœur de la problématique du développement durable. Sans elle, il n'y a ni développement économique, ni développement social. Notre situation énergétique nous place face à plusieurs défis.

Le premier d'entre eux est notre indépendance à l'égard du pétrole. Au-delà de la hausse des prix actuels, provoquée par des facteurs conjoncturels, dans un contexte international tendu, le coût de notre approvisionnement est élevé. Ces tarifs ont des conséquences sur les entreprises et les ménages, d'où l'intérêt de diversifier notre bouquet énergétique et d'entrer dès à présent dans l'ère de l'après-pétrole.

Notre second défi est celui de la sécurité énergétique. Nos réseaux énergétiques sont chaque année exposés à des dérèglements météorologiques extrêmes. Ces phénomènes survenant aussi dans d'autres pays, les interconnexions doivent être renforcées. Les événements tels que les tempêtes, les inondations ou les incendies de forêt, montrent les limites d'une organisation centralisée.

Le troisième défi est le défi environnemental. La production d'énergie est hélas responsable de 80 % de toutes les

émissions de gaz à effet de serre au sein de l'UE. Elle est source du changement climatique et de la majeure partie de la pollution atmosphérique. La production, le transport et la consommation de l'énergie peuvent également porter atteinte à la biodiversité, dont nous savons aujourd'hui qu'elle est en grave danger. La France a été la première à réagir à ces dangers, en soumettant l'année dernière à Bruxelles son mémorandum sur l'énergie. Au cœur de cette action, nous trouvons :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la sécurité énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables.

Par la loi de programme du 13 juillet 2005, fixant les orientations des politiques énergétiques, le gouvernement a fixé un certain nombre d'objectifs dans ces différents domaines. Je mentionnerai pour exemples l'objectif de 21 % d'électricité d'origine renouvelable à atteindre en 2010, et le développement des biocarburants à hauteur de 10 % en 2015. Nous souhaitons aussi accélérer le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2 % d'ici à 2015. Cela doit nous permettre de nous placer sur la trajectoire du facteur quatre. Le gouvernement a fixé à cet égard de nouveaux tarifs d'achat pour l'éolienne, le photovoltaïque, le biogaz et la géothermie. Les arrêtés concernant les autres énergies renouvelables paraîtront sous peu. Nous avons par ailleurs lancé plusieurs appels d'offre pour la biomasse, le biogaz, l'éolien en mer et l'éolien terrestre. Pour les particuliers souhaitant s'équiper de moyens de production en énergie renouvelable, le taux de crédit d'impôt est passé de 40 % à 50 % au 1<sup>er</sup> janvier 2006. La vente de tous les équipements de chauffage fonctionnant avec ces énergies a nettement progressé en 2006, grâce à ces incitations fiscales.

En matière de production de chaleur d'origine renouvelable, les crédits consacrés à l'ADEME vont doubler. 200 millions d'euros seront investis sur cinq ans, ce qui permettra d'alimenter 600 000 logements en énergie propre. Parallèlement, l'ADEME assurera le développement d'un

réseau de 1 000 chaufferies au bois dans les communes forestières.

S'agissant des biocarburants, le gouvernement a introduit une nouvelle taxe afin d'atteindre les objectifs d'incorporation des biocarburants fixés par la loi. Le gouvernement a également instauré une taxe sur le charbon.

Outre le développement des énergies renouvelables, nous nous attachons à promouvoir les économies d'énergie. Le gouvernement a donc mis en place un certain nombre de certificats ayant pour fonction d'inciter les producteurs d'énergie à réaliser des économies. Le taux de crédit d'impôt pour les matériels d'isolation thermiques a été récemment porté de 25 à 40 %, ce qui constitue une augmentation significative. Il en va de même pour les équipements de chauffage.

L'ensemble des investissements nécessaires au financement des différents crédits d'impôts énumérés s'élève à 900 millions d'euros. L'étiquette Energie a été généralisée aux véhicules et aux logements. Cela a très bien fonctionné. Culture carbone et efficacité énergétique sont deux nouveautés qui doivent être promues auprès des particuliers.

Dans le cadre du pacte national de développement durable, beaucoup de français veulent investir dans des logements plus économes en énergie, mais les coûts de ces équipements sont élevés. Il convient donc de leur apporter des moyens de financement plus adaptés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le plafond du CODEVI a été porté de 4 600 euros à 6 000 euros, ce qui devrait générer un effet de levier mettant à disposition des fonds de dix milliards d'euros, dédiés aux prêts écologiques.

Aujourd'hui, les résultats de ces actions sont déjà visibles. Je rappelle que la France est le premier producteur d'énergie renouvelable, notamment grâce au bois combustible et à l'hydroélectricité. Le renouvelable représente actuellement près de 6 % de la consommation d'énergie primaire. Par exemple, après des débuts difficiles, l'éolienne a décollé. Sa

production a augmenté de 61 % en 2005. La capacité installée est aujourd'hui de 1 300 mégawatts, contre 363 mégawatts en 2004. Sept projets représentant une puissance cumulée de 300 mégawatts ont été retenus dans le cadre d'offre pour la production d'électricité, à partir d'éoliennes terrestres.

En définitive, dans la lutte contre le changement climatique, qui concerne le monde entier, la France souhaite se montrer volontaire et motrice. Elle souscrit donc pleinement à l'objectif de réduction de l'effet de serre de 20 % à l'horizon de 2020. Naturellement, tous les pays devront s'associer à cet effort. Je tiens à noter que nos émissions de CO<sub>2</sub> sont revenues à la hauteur de celles des années 1990.

Nous souhaitons faire passer la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique de moins de 7 % actuellement à 20 % d'ici à 2020. Nous devons fournir beaucoup d'efforts à ce niveau. La maîtrise de la demande en énergie et le développement des énergies renouvelables sont les deux piliers d'une politique énergétique efficace et pérenne. En atteignant les objectifs que nous nous sommes fixés, nous serons en mesure de livrer aux générations à venir une planète en meilleur état. Merci à vous tous, et très bonne année.

*François-Michel GONNOT*

L'ensemble des institutionnels, des opérateurs et des responsables d'entreprise vous présentent également leurs meilleurs vœux. Nous savons le combat difficile que vous livrez à la tête de votre ministère et le rôle fondamental que vous jouez, notamment dans la politique énergétique de notre pays. Madame la Ministre, je vous remercie.

## *François-Michel GONNOT*

Revenons au thème de notre table ronde : la France est-elle prête à faire face à l'ouverture des marchés ? Monsieur Lavoine, vous avez récemment fait part d'une baisse historique de la consommation d'électricité en France en 2006. Vous avez même évoqué une éventuelle désindustrialisation. Pourriez-vous développer ce point ?

## *Olivier LAVOINE*

Nous avons constaté en 2006 une baisse de 1 % de la consommation de l'électricité en France. Dans le même temps, nous avons noté :

- une augmentation de 2 % de la consommation des ménages et du tertiaire,
- une augmentation de 0,9 % des PME PMI,
- une baisse de 0,8 % des grandes industries, hors du secteur de l'énergie.

Différents facteurs peuvent expliquer ce phénomène : économies d'énergie, réorganisations dans les grands groupes industriels, variations contrastées selon les cycles économiques.

## *Jean-Louis MATHIAS*

Devant ces chiffres, je souhaite préciser que hors effet climatique et hors consommation d'un client très particulier que je ne nommerai pas ici, la hausse de la consommation en France est positive de 1,3 % en 2006.

### *François-Michel GONNOT*

Garantisiez-vous également, Monsieur Lavoine, qu'il n'y aura aucune rupture de prestation en matière d'électricité ?

### *Olivier LAVOINE*

Chez nous, la problématique est différente : les clients raccordés aux réseaux de transports sont éligibles depuis longtemps. La question centrale pour nous est l'interface entre nos systèmes d'information et ceux de distributeurs. Ce dispositif nous permettra d'obtenir les données nécessaires aux ajustements. Nous pourrons ainsi gérer de la façon la plus fluide possible les changements de fournisseur.

### *François-Michel GONNOT*

Monsieur Ducre, vous représentez Gaz de France. Nous n'évoquerons peut-être pas ici le mariage à venir avec Suez...

### *Henri DUCRE*

Ce projet n'est pas du tout tabou dans notre entreprise. Il s'agit pour nous d'une formidable opportunité qui permet à Gaz de France d'atteindre sa taille critique, de sécuriser ses approvisionnements et de faire partie des acteurs importants en Europe. Le projet est tout à fait d'actualité.

### *Jean-Baptiste SEJOURNE*

Je partage pleinement ce point de vue. Je préciserai qu'avec l'ouverture du marché prévue en 2007, nous visons par cette fusion des synergies spécifiques très importantes.

### *François-Michel GONNOT*

Monsieur Mathias vient d'exprimer son souhait de perdre des parts de marché. Cela est peu commun.

### *Jean-Louis MATHIAS*

Nous souhaitons cela pour deux raisons. Tout d'abord, nous voulons devenir leader européen, et nous ne pouvons pas l'être en étant en situation ultra-dominante en France. Ensuite, nous pensons pouvoir donner plus de valeur à un portefeuille clients diversifié par le jeu même de l'ouverture.

### *François-Michel GONNOT*

Monsieur Séjourné, votre groupe va donc gagner des parts de marché.

### *Jean-Baptiste SEJOURNE*

C'est une bonne nouvelle, même si ce n'est pas une nouveauté. Les fournisseurs doivent également se préparer à un événement plus inattendu pour eux, qui est la mise en œuvre du tarif de retour. Les textes d'application de la loi énergie pourraient enclencher, si nous ne sommes pas attentifs, une régression dans la dynamique d'ouverture. Ainsi, un fournisseur producteur pourrait plus précisément se retrouver en situation de concurrence inéquitable, en fonction des choix qui vont être effectués sur les mécanismes de compensation. En somme, le mode de compétition appliqué lors du renouvellement des contrats n'est pas encore défini. Il va déterminer si toutes les entreprises seront sur un pied d'égalité, ou si certains fournisseurs auront à souffrir d'un handicap. Ce point sera discuté au Conseil Supérieur de l'Energie, le 30 janvier.

***Jean-Claude LENOIR***

Le Conseil Supérieur de l'Energie doit effectivement examiner sous peu la question spécifique du tarif transitoire d'ajustement du marché, que nous appelons le «Tartam». Je suis l'auteur de cette proposition de droit à un tarif d'ajustement du marché. J'ai été abasourdi de lire une interview où le Commissaire européen qualifie la position de la France d'inacceptable, en précisant que nous tournons le dos aux engagements européens, car à ma connaissance, aucune directive n'interdit aujourd'hui les tarifs réglementés.

***François-Michel GONNOT***

Il est vrai que le Commissaire n'a pas évoqué cela ce matin. Néanmoins, le «Tartam» est transitoire.

***Jean-Claude LENOIR***

En effet, sa durée est de deux ans, ce qui le rend moins inacceptable au niveau européen.

***François-Michel GONNOT***

Monsieur Lenoir, partagez-vous l'inquiétude de Monsieur Séjourné à propos des fins de contrats et des iniquités que cela peut entraîner ?

***Jean-Claude LENOIR***

Je suis conscient des problèmes posés par la vision du Conseil Constitutionnel. Outre le «Tartam», se posera la question des tarifs réglementés. Durant les mois qui viennent, nous devons apporter des réponses précises sur ces sujets, en

arbitrant les influences des considérants et de la loi. S'agissant des tarifs réglementés, la ligne parlementaire est rompue. Nous devons établir un consensus clair au plus vite.

### *François-Michel GONNOT*

Nous devons aussi traiter le cas des nouvelles constructions.

### *Jean-Claude LENOIR*

Je peux vous donner ma réponse sur ce point. Si la loi est strictement appliquée, le nouvel entrant au 1<sup>er</sup> juillet 2007 aura droit au tarif régulé. Quelqu'un qui construit une maison ou occupe un nouveau terrain n'est pas confronté au problème de l'éligibilité du précédent occupant. C'est à la cour de justice européenne de trancher cette question. Rien ne dit que le Conseil Constitutionnel doit vérifier que les lois sont conformes aux directives. Le dialogue doit se poursuivre avec la Commission à ce sujet. La priorité fondamentale est de faire droit aux consommateurs. C'est d'abord à ces derniers que l'ouverture des marchés doit profiter. Il n'est pas possible de demander aux consommateurs de passer directement d'un système à l'autre. Je pense pour ma part que l'ouverture des marchés doit s'effectuer progressivement. En définitive, nous ne sommes pas encore prêts sur ce plan aujourd'hui, même si le consensus politique est large à ce sujet.

### *Jean-Louis MATHIAS*

Pour notre part, si nous n'interprétons pas la loi, nous sommes pragmatiques, c'est-à-dire que nous préparons notre système d'information à toutes les éventualités. Nos systèmes d'information supporteront la volumétrie en jeu, quel que soit le choix retenu par le législateur.

### *François-Michel GONNOT*

Si je vous comprends bien, vous dites qu'il ne revient pas aux opérateurs de choisir si le nouvel entrant dans un logement nouveau est éligible ou non, mais il lui incombe d'être prêt à suivre les décisions prises et de s'y adapter au plus vite.

### *Jean-Louis MATHIAS*

Absolument.

### *Henri DUCRE*

Pour nous, l'ouverture des marchés est un projet de longue date. Nous nous y préparons depuis de nombreuses années. Il a commencé en 2000 avec l'ouverture du gaz aux industriels. En 2007, l'ouverture se fera pour nos 11 millions de clients français et pour nos 14 millions de clients en Europe. Nous allons également proposer des offres en matière d'électricité.

### *François-Michel GONNOT*

La préparation du projet s'est-elle bien déroulée ?

### *Henri DUCRE*

Oui. Nous avons tendance à méconnaître les conséquences sociales de l'ouverture du marché. Ce sont près de 10 000 personnes qui changent de métier durant cette période. 2 000 d'entre elles rejoignent Gaz de France sur des activités purement commerciales, réparties sur une trentaine de sites en France. Le distributeur doit aussi revoir toutes ses procédures, afin de permettre un accès non discriminatoire au réseau. Le défi est donc à la fois commercial : nous devons proposer aux clients les meilleurs offres dès juillet 2007 ; et technologique : les systèmes d'information du distributeur

devront être prêts. Le système d'information de Gaz de France sera prêt pour juillet 2007. Nous sommes enfin face à un défi managérial et organisationnel, car ce sont l'ensemble des procédures qui sont revues à l'occasion de l'ouverture des marchés. Nous serons prêts en tant que fournisseur et distributeur de gaz, mais nous serons également prêts en tant que fournisseur d'électricité. Nous proposerons en effet des offres duales aux clients, ce qui suppose un travail de préparation commerciale et de sourcing. Gaz de France s'engage ainsi dans des investissements importants en matière de production électrique. Une centrale est déjà en service à Dunkerque en partenariat avec Sollac. Une construction est en cours à Fos. Nous négocions également des contrats à long terme, et sommes présents dans l'éolien par notre filiale Maïa Eolis. Nous serons prêts à la fois en tant que fournisseur d'énergie, et en tant que producteur, même à petite échelle. Je partage l'idée selon laquelle ce n'est pas à nous de déterminer si un nouveau site est éligible ou non. Il est souhaitable que les responsables clarifient ces règles aussi rapidement que possible. Nous serons prêts à toutes les éventualités, mais nous avons le devoir d'expliquer le plus tôt possible à nos clients la façon dont les choses vont se passer.

### *François-Michel GONNOT*

Confirmez-vous qu'en aucun cas, un client changeant de fournisseur ne verrait interrompre son service ?

### *Henri DUCRE*

Il serait tout à fait inacceptable qu'un client voit son service interrompu en raison de son changement de fournisseur. Nous faisons tout ce qu'il faut pour que cela n'arrive pas. Par ailleurs, tous les clients qui ne changent pas de fournisseur devront continuer à bénéficier du même service que celui dont ils bénéficient aujourd'hui. Un tel engagement paraît

simple, mais il ne faut pas se leurrer sur la complexité des procédures de passage au marché ouvert.

*François-Michel GONNOT*

Certes, mais si ces engagements n'étaient pas respectés, les Français condamneraient clairement et sans appel l'ouverture des marchés. Par ailleurs, il faut aussi veiller à garantir la non-discrimination, sans quoi la Commission sera tout à fait fondée à exiger la séparation patrimoniale.

*Henri DUCRE*

Je ne crois pas que la séparation patrimoniale soit nécessaire pour assurer un accès non discriminatoire au réseau. Une directive européenne a fixé les conditions dans lesquelles cet accès peut être offert. Nous mettons tout en œuvre pour respecter cette directive. Les différents rapports des autorités compétentes sur le sujet montrent que la situation est satisfaisante. Dans le domaine du gaz comme dans celui de l'électricité, aucune plainte n'a été déposée pour discrimination. D'autres orientations peuvent être prises que celle de la séparation patrimoniale. La difficulté de l'ouverture à la concurrence est sans doute liée pour le gaz à la concentration des fournisseurs de gaz. Ce sujet est moins débattu, mais il est tout aussi important.

*François-Michel GONNOT*

A ce propos, vous avez récemment signé des contrats avec l'Ukraine pour trente ans.

*Henri DUCRE*

En ce qui concerne l'approvisionnement en gaz naturel, l'élément clé de notre développement est la diversité de ces

approvisionnement. Les contrats à long terme représentent 85 % des approvisionnements de Gaz de France. Nous possédons aussi des contrats à court terme, pour ajuster l'offre à la demande. Quoi qu'il en soit, nous sommes attachés à la diversification de nos contrats à long terme. Nous en avons signé avec la Norvège, qui est notre plus gros fournisseur, avec la Russie, avec l'Algérie, avec les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Égypte. Nous pouvons en tout état de cause nous prévaloir d'une diversité de nos approvisionnements.

Nous sommes également présents en amont, dans l'exploitation de la production. Aujourd'hui, Gaz de France est en capacité de produire elle-même 10 % de ces ventes de gaz. Nous sommes également diversifiés dans nos moyens d'approvisionnement en gaz. Outre les gazoducs, nous importons du GNL grâce à des méthaniers. La diversité est le fondement de la sécurité de nos approvisionnements. Nos priorités sont cette sécurité même et la compétitivité des coûts.

Je précise que le contrat passé avec Gazprom est la prolongation d'un contrat qui existe depuis 1975, dans des conditions équivalentes au précédent contrat. La seule nouveauté est la prévision de 2,5 milliards de mètres cubes supplémentaires à partir de 2010, par rapport aux 12 milliards de mètres cubes initiaux. Le contrat prévoit également des accords technologiques avec Gazprom, ainsi que des accords de formation et de recherche. Gazprom a pour objectif de réaliser de la vente directe à des clients en France. Le contrat permettra à Gazprom de disposer de 1,5 milliard de mètres cubes de gaz par an à cet effet.

*François-Michel GONNOT*

Le prix du gaz va-t-il baisser comme celui du pétrole ?

***Henri DUCRE***

Pour être bref, disons que le prix du gaz suit généralement les cours du pétrole avec un certain retard, à la hausse et à la baisse. Néanmoins, la hausse des cours n'a pas été intégralement prise en compte la dernière fois.

***François-Michel GONNOT***

Le gouvernement a en effet refusé d'augmenter les tarifs du gaz à hauteur de ce que vous espériez.

***Henri DUCRE***

Les prix du gaz baisseront, lorsque la poche liée aux dernières augmentations sera résorbée.

***François-Michel GONNOT***

Qu'allez-vous demander au Gouvernement au 1<sup>er</sup> juillet ?

***Henri DUCRE***

Nous demanderons que soit appliqué le calcul normal du tarif du gaz, tel qu'il est prévu. Il est impératif que les tarifs du gaz soient calés sur nos coûts d'approvisionnement.

***François-Michel GONNOT***

Monsieur Choné, pouvez-vous nos présenter l'ANODE ?

## *Fabien CHONE*

Il s'agit de l'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Electricité, dont la mission est de promouvoir une organisation du marché plus efficace et bénéfique pour les consommateurs.

## *François-Michel GONNOT*

Vous êtes par ailleurs Directeur de Direct Energie, nouvel entrant fournisseur d'électricité. Que pèse cette entreprise aujourd'hui ?

## *Fabien CHONE*

Elle alimente environ 80 000 sites clients professionnels éligibles depuis 2004, ce qui a représenté en 2006 un peu plus de 1 TWh pour un chiffre d'affaires d'environ 120 millions d'euros. Notre objectif est d'adresser spécifiquement le marché de masse, et donc celui des résidentiels au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Il y a quatre ans que nous nous préparons à cette échéance. Ainsi, non seulement nous sommes prêts pour l'ouverture complète du marché, mais on peut dire que nous sommes mêmes dans les starting-blocks. Le seul problème est que nous avons l'impression que le stade n'est pas vraiment construit autour de nous. En effet, l'environnement de la concurrence, dans ses trois dimensions technique, économique et juridique, ne nous semble pas complètement prêt. Sur le plan technique, nous sommes confiants dans la capacité des gestionnaires de réseaux de transports et de distribution à assurer cette transition sans rupture d'alimentation pour les consommateurs. En revanche, nous nous inquiétons plus des dimensions économique et juridique de ce marché. S'agissant de l'aspect économique, le marché de gros français ne reflète pas du tout la spécificité du parc de production français, c'est-à-dire la place prépondérante de la filière électronucléaire, qui représente quand même plus de 80 % de notre électricité. De plus, comme l'a justement

rappelé Monsieur Gadonneix, le marché de gros intègre «complètement et immédiatement» les prix des quotas de CO<sub>2</sub>, alors même que la production d'électricité française génère quasiment pas de CO<sub>2</sub>. Ce paradoxe accentue le problème, et on comprend bien que les consommateurs français ne peuvent pas l'accepter. L'autre incertitude forte se trouve sur le plan juridique : nous ne connaissons pas du tout l'avenir du tarif réglementé. Comme le montrent les avis très divergents exprimés précédemment sur la question, certaines interprétations possibles de loi de 2006 nous semblent entrer en contradiction flagrante avec les principes énumérés dans les cahiers de la décision conseil constitutionnel. Une clarification à ce niveau est impérative et urgente.

*François-Michel GONNOT*

Pouvez-vous préciser votre position concernant le nucléaire ?

*Fabien CHONE*

Dans le cadre du débat parlementaire, l'association a proposé que l'avantage compétitif du nucléaire puisse être transféré du producteur vers tous les consommateurs, quel que soit leur fournisseur. Chaque fournisseur en France devrait pouvoir être en mesure de proposer des offres qui reflètent les spécificités de la politique énergétique française. Mais il n'est pas question pour autant que le fournisseur prenne une partie de cet avantage à son profit. Nous jugeons normal qu'un mécanisme, comme jusqu'aujourd'hui le tarif réglementé, reflète l'avantage compétitif nucléaire. Voilà pourquoi, notre association n'a pas l'intention d'attaquer le principe des tarifs réglementés. Mais ce mécanisme ne doit pas empêcher la concurrence de se développer sur l'activité de fourniture indépendamment du marché de la production. L'organisation doit donc être revue rapidement, afin que cet avantage compétitif puisse être transféré du producteur vers le consommateur, et que les fournisseurs se retrouvent dans un contexte concurrentiel sain lié à leur seule activité de

commercialisation.

***François-Michel GONNOT***

Le Parlement a en effet ignoré vos propositions sur ce point. Pensez-vous qu'il s'agit là d'un enjeu essentiel pour 2007 ?

***Fabien CHONE***

Je ne crois pas que le Parlement ne nous ait pas entendus. Je pense que le «Tartam» est un premier pas dans le sens de nos propositions. Nous souhaitons que les Français bénéficient à la fois de la politique française en faveur de la filière électronucléaire, mais aussi de la politique européenne de concurrence sur le marché de la fourniture dans laquelle la France s'est engagée. Or l'existence du «Tartam», qui permet aux consommateurs industriels de bénéficier de l'avantage compétitif du nucléaire, et le mécanisme de compensation associé, qui devrait permettre aux différents fournisseurs de le proposer, rentre complètement dans cette logique. Cependant, il est vrai que ce n'est pas le mécanisme que nous proposons. Par ailleurs, nous regrettons que ce «Tartam» ne traite pas le problème définitivement : parce qu'il est limité à deux ans d'une part, et puisqu'il concerne en réalité que les clients industriels d'autre part. La question de l'organisation du secteur pour l'ouverture du marché aux résidentiels reste donc entière.

***François-Michel GONNOT***

Envisagez-vous de vous intéresser un jour à la production d'électricité ? Je fais ici référence à une orientation nouvelle prise par l'un de vos concurrents.

## *Fabien CHONE*

Naturellement. La question de l'intégration en amont se pose toujours pour un opérateur, quel que soit son secteur d'activité. Cependant, 80 % de la production d'énergie de notre pays est nucléaire, dont la compétitivité en fait une ressource de base indispensable à l'alimentation des clients. Si nous ne disposons pas d'un accès à cette production, aucun développement commercial n'est possible car nous ne pourrions pas refléter cette spécificité sur le marché aval de la fourniture. Et cela n'a pas de sens d'envisager une intégration vers l'amont sans développement possible à l'aval ! De cela dépendra donc nos investissements dans des moyens de production, notamment ceux qui sont nécessaires en complément de la production nucléaire. Il est donc manifeste que le traitement de la spécificité nucléaire dans l'organisation du marché électrique de notre pays, est une condition sine qua non à l'ouverture effective et efficace du marché de la fourniture d'une part, mais aussi à celle du marché de la production d'autre part !

## *François-Michel GONNOT*

Monsieur Séjourné, Monsieur Mestrallet a évoqué récemment le projet d'un second EPR. La question demeure-t-elle d'actualité ?

## *Jean-Baptiste SEJOURNE*

Oui. Le Groupe est toujours très intéressé par cette opportunité. Nous avons toujours pensé qu'il n'était pas possible de répondre au triple défi du réchauffement climatique, de la compétitivité et de l'indépendance énergétique, sans utiliser l'énergie nucléaire. Nous assistons aujourd'hui à une renaissance très claire du nucléaire dans le monde et en Europe. L'année dernière, le Conseil Supérieur de l'Energie avait adopté un amendement visant à inscrire dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements, la

construction d'un second réacteur en 2015. Cet amendement n'a finalement pas été retenu par le gouvernement.

Chez Suez, nous nous préparons à ce développement du nucléaire. Dans les cinq années à venir, nous allons recruter 700 ingénieurs et techniciens à compétence spécifique nucléaire. Nous sommes présents sur différents appels d'offre en Europe. Les équipes de Suez Energie Services travaillent sur ITER, et au projet de l'EPR de Flamanville. Nous serons prêts à participer au développement de réacteurs de troisième génération, le moment venu.

### *François-Michel GONNOT*

Francis Bouquillon, la conclusion vous revient sur le volet de l'efficacité énergétique.

### *Francis BOUQUILLON*

L'opportunité est réelle, mais le marché reste en grande partie à créer.

Je définirais l'efficacité énergétique par les trois axes suivants : consommer moins, consommer mieux et consommer différemment.

Un thème de cette table ronde était «Comment imposer l'efficacité énergétique ?». En France, imposer n'est jamais bien vu, et convaincre n'est jamais aisé. Certaines conditions doivent être respectées afin qu'un marché réel de l'efficacité énergétique puisse exister.

Une directive européenne existant depuis le printemps 2006 fournit deux précisions. Tout d'abord, l'objectif de 9 % d'économie en neuf ans devait être obligatoire pour les Etats, et que le Conseil a refusé. Il s'agit donc d'une recommandation, et non d'une obligation. Ensuite, il était prévu que les Etats fassent pour eux-mêmes des efforts

d'efficacité plus importants, afin de convaincre les autres de leur capacité à changer. Cela a également été retiré de la directive. Il est clair que les Etats sont un peu en difficulté par rapport aux propositions de la Commission Européenne.

En outre, la mutation progressive des producteurs d'énergie en producteurs d'économie est délicate. Les clients nourrissent des interrogations à ce sujet. Le «Tartam», dont la lisibilité est moyenne pour nous tous, est strictement incompréhensible et fortement perturbant pour les petits clients d'aujourd'hui. Ils doivent savoir avec précision ce que leur coûtera un changement de fournisseur demain faute de quoi ils ne prendront pas de décisions d'investissement concernant l'efficacité énergétique de leur activité.

Un certain nombre d'outils fonctionnent bien, comme par exemple les incitations fiscales. Mais ils ne résolvent pas le problème industriel et tertiaire. De plus, des progrès peuvent être accomplis en matière d'énergie renouvelable. Dans ce domaine en effet, le paysage est relativement illisible pour le consommateur. C'est un secteur qui demande un clair benchmarking et un éclairage sur les temps de retour sur investissements.

J'évoquerai enfin les certificats. Nous observons aujourd'hui avec un peu de dépit que la création d'un marché n'est pas à l'ordre du jour. Aucun signal n'a été donné. La capacité de la filière électrique reste donc assez largement inemployée.

Dans une étude effectuée mi-janvier, tentant de répondre à la question de savoir si les Européens sont motivés par les questions énergétiques, la question de l'énergie ne vient qu'en douzième position, avec 14 %, dans le classement des principales difficultés auxquelles l'Europe est aujourd'hui confrontée. Seulement 3 % des personnes interrogées estiment que la politique énergétique a une influence sur l'Europe. Les citoyens sont surtout préoccupés par les prix de l'énergie !

Ces réponses donnent la mesure du déficit d'information dont pâtissent les citoyens en Europe et du trouble qui est le leur sur ces questions.

*François-Michel GONNOT*

Vous avez aussi exprimé le souhait de voir le Parlement se consacrer davantage à la question de l'efficacité énergétique.

*Francis BOUQUILLON*

En effet. Un suivi parlementaire permettrait de structurer le débat et de fournir une information plus claire.



## TABLE RONDE II

### ENERGIE ET PROTOCOLE DE KYOTO : LA FRANCE PEUT-ELLE Y ARRIVER ?

#### INTERVENANTS

**Jean-Pol PONCELET**

Conseiller auprès de la présidente d'Areva

**Jean-Baptiste RENARD**

Regional Group Vice Président Europe - Groupe BP

**Jean-Michel GIRES**

Directeur Développement Durable et Environnement de Total

**André ANTOLINI**

Président du SER

**François MOISAN**

Directeur de la stratégie et de la recherche de l'ADEME

**Jean-Claude KARPELES**

Délégué Général du Gimélec

**Olivier BARBAROUX**

Président de Dalkia



## *François-Michel GONNOT*

Monsieur le Ministre, nous avons entendu ce matin Monsieur Piebalgs nous redire que l'option du nucléaire serait désormais tout à fait acceptable pour les pays qui la choisiraient. Que pensez-vous de ce retour du nucléaire ?

## *Jean-Pol PONCELET,*

Les propositions de la Commission me semblent opportunes. Elles confirment que l'UE prend au sérieux le problème du changement climatique et ses engagements pris à Kyoto. Elles permettront notamment de clarifier les conditions d'ouverture des marchés, mais pour autant, elles demeurent incomplètes et insuffisantes. Les propos entendus sont le constat d'une situation, mais je n'y décèle pas la moindre ébauche de proposition en matière de nucléaire. Sur d'autres sujets, les propositions de la Commission traduisent le travers de certains technocrates qui pensent qu'ils ont défini une politique quand ils ont fixé des objectifs. Encore faut-il définir les façons d'atteindre ces objectifs, notamment en termes budgétaires et à travers un calendrier. En l'occurrence, la Commission semble confondre le temps des industriels, celui de l'économie, avec celui des politiques. Nous sommes en 2007, il nous reste un peu plus de douze ans jusqu'en 2020. Les technologies matures capables d'avoir alors une réelle influence sont déjà connues (charbon, gaz, nucléaire). La capture du carbone ne sera pas une réalité industrielle avant cette date. Il est donc difficile à comprendre que la proposition n'ait pas formulé de propositions bien plus concrètes, d'une part pour maintenir l'énergie nucléaire telle qu'elle est, et d'autre part pour la développer à bon escient.

Plusieurs pays de l'Union ont pris des dispositions pour arrêter leurs réacteurs nucléaires, au moment où la Commission reconnaît enfin leur importance pour l'avenir. Je ne crois pas qu'il soit raisonnable d'arrêter des réacteurs - évidemment dans le respect de toutes les exigences de la sécurité ! - face aux besoins qui sont les nôtres et aux

problèmes de gaz carbonique. Il me semble que la Commission aurait pu faire preuve de plus de rationalité à ce niveau.

### *François-Michel GONNOT*

Cette réaction est un peu étonnante. Nous pensons que vous vous réjouiriez de la réouverture du dossier nucléaire par la Commission. Bien entendu, nous devons examiner de quelle façon l'option nucléaire sera confirmée par les chefs d'Etat, lors du sommet qui doit se tenir en mars. Néanmoins, la tendance évolue favorablement.

### *Jean-Pol PONCELET*

La Commission a émis de timides commentaires, mais je répète que je n'ai pas trouvé dans le discours du Commissaire des propositions concrètes. Nous avons en Europe des besoins d'investissement en matière d'électricité nucléaire. Les entreprises productrices d'électricité ont les moyens techniques et financiers de les réaliser. Les solutions technologiques existent. Elles sont matures et disponibles. Les procédures d'agrément existent également dans la plupart des pays. Malgré ces éléments, nous ne trouvons pas aujourd'hui de contexte favorable à l'investissement dans le secteur nucléaire, à l'exception de la Finlande et France. Les raisons de ce blocage sont purement politiques, voire dogmatiques ou idéologiques dans certains pays. Il est paradoxal de voir des technologies éprouvées et compétitives laissées de côté au moment où les besoins d'énergie non polluante s'accroissent. Je précise que je parle ici de l'Europe. Il faut se garder de généraliser.

A l'échelle mondiale, la plupart des grands pays ont confirmé leur stratégie d'investissement. Aux Etats-Unis, une loi sur l'énergie donne un crédit d'impôt par kilowatt-heure aux entreprises qui vont investir dans le domaine nucléaire. Une subvention-intérêt est également accordée aux entreprises qui

souhaitent construire des réacteurs. Des garanties supplémentaires sont également octroyées en matière d'assurance. En outre, si des retards dans les procédures d'autorisation interviennent du fait de l'Etat, ils seront compensés aux frais de l'Etat. Il faut prendre conscience de l'avance prise par nos concurrents du reste du monde à cet égard. L'Inde et la Chine vont dans ce sens. L'Europe doit conserver un niveau de capacités de production d'énergie compétitives.

### *François-Michel GONNOT*

Monsieur Renard, j'en viens à présent à votre Groupe. Combien d'années de pétrole avons-nous encore devant nous ?

### *Jean-Baptiste RENARD*

Il nous reste approximativement 40 ans de réserves prouvées de pétrole et 60 ans de gaz, à condition que l'on ne trouve absolument aucune autre réserve dans les années à venir. Néanmoins, lorsque nous effectuons des prévisions à 25 ans, il convient de faire preuve de circonspection. Nous dépensons aujourd'hui plus de 200 milliards de dollars chaque année pour trouver du pétrole au niveau de l'industrie pétrolière prise dans son ensemble. Je pense donc que la disponibilité en pétrole pourrait aller bien au-delà des chiffres que j'évoque. Le point clé du débat consiste à considérer qu'énergie et environnement sont indissociables. En conséquence, environnement et hydrocarbures sont également indissociables.

Il y a trente ans, nous avons pris conscience de la nécessité de préserver la qualité de l'air. Il semblait alors impossible de réconcilier qualité de l'air et croissance du parc automobile. Or, depuis 30 ans, nous avons retiré le plomb des essences, nous avons divisé par cent la quantité de soufre dans les carburants automobiles. Les constructeurs ont beaucoup

investi dans les moteurs plus propres. Il en résulte que la concentration en polluants mesurée est dix fois inférieure à ce qu'elle était il y a trente ans. Cette première réaction a porté ses fruits, c'est pourquoi je suis optimiste à propos des gaz à effet de serre et du CO<sub>2</sub>. Nous travaillons à cet égard sur trois axes.

Le premier concerne les économies d'énergie. Nous souhaitons offrir à nos consommateurs des carburants qui leur permettent de réaliser des économies. Par exemple, les carburants haute technologie BP Ultimate permettent 3 % d'économie d'énergie par rapport aux carburants classiques. Couplés avec certains lubrifiants avancés, ils portent cette économie à 5 %.

Le second axe, plus intéressant, est la capture et la séquestration du CO<sub>2</sub>. En Algérie, nous récupérons un million de tonnes de CO<sub>2</sub> par an au niveau du gisement de production d'In Salah. Cela représente l'équivalent des émissions de 200 000 voitures. Si la quantité n'est pas très importante, elle prouve que le processus est maîtrisé. Nous espérons obtenir d'ici 2011 aux Etats-Unis une production d'électricité à base de résidus de raffinerie. Si nous y parvenions, cela ferait 4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> réinjectées. Ces différentes pistes de développement prouvent qu'hydrocarbures et environnement ne sont pas forcément en opposition.

Nous offrons par ailleurs aux clients la possibilité de racheter leurs émissions, pour les réinvestir dans des projets certifiés contribuant à la baisse des émissions dans d'autres endroits. Pour 20 à 30 euros par an, il est possible de racheter et neutraliser ses émissions, la somme étant affectée à la lutte contre le réchauffement climatique. Ces différents axes ne constituent, bien entendu, que le début de notre action. C'est pourquoi je suis optimiste.

Le troisième axe est l'après-pétrole proprement dit. Nous avons annoncé l'année dernière 8 milliards de dollars d'investissements sur dix ans dans les énergies renouvelables à basse teneur en carbone. Elles devraient, par exemple, nous

permettre de tripler notre production de solaire entre 2005 et 2008. BP est leader dans l'énergie solaire. Nous comptons par ailleurs multiplier par 15 notre production en éoliennes.

### *François-Michel GONNOT*

Il est intéressant de voir comment vous avez déjà intégré certains aspects des accords de Kyoto. En est-il de même chez Total, Monsieur Gires ?

### *Jean-Michel GIRES*

Nous sommes également très impliqués dans la plupart des lignes d'actions évoquées par Monsieur Renard. Nos problématiques de développement sont assez similaires dans ces domaines. Dans nos installations, nous atteignons déjà des performances intéressantes en matière d'efficacité énergétique. Nous travaillons sur des nouveaux carburants, de nouveaux lubrifiants et de nouveaux plastiques, afin d'alléger les véhicules et de permettre d'autres utilisations performantes. Dans le domaine industriel, nous travaillons sur des technologies de captage et stockage. La difficulté rencontrée consiste en ce que beaucoup du CO<sub>2</sub> mis dans nos fumées de combustion est dilué par l'azote de l'air. Cela empêche de récupérer le CO<sub>2</sub> de façon efficace au niveau des fumées de combustion de nos chaudières. En outre, nous stockons ce CO<sub>2</sub>, en le réinjectant dans le sous-sol, dans des anciens réservoirs pétroliers ou gaziers, ou des contenants salins, dans lesquels le gaz pourrait se dissoudre sous une pression adéquate. Total sera le premier pilote de démonstration industrielle d'une chaîne intégrée de captage. Il s'agira en l'occurrence d'un captage fondé sur une technologie d'oxy-combustion. L'opération pourra être conduite durant les prochaines années. Elle sera effective à compter de 2009. Ce sera la première fois qu'un groupe pétrolier utilisera cette technique en France, proposant une chaîne complète du captage au stockage.

## *François-Michel GONNOT*

Comme BP, vous vous intéressez aussi aux biocarburants...

## *Jean-Michel GIRES*

Oui, nous développons les biocarburants depuis 1992. Aujourd'hui, nous mélangeons un million de tonnes de biocarburants dans les essences et les gasoils que l'on vend en Europe. Il s'agit déjà d'un volume important. Cela représente environ 2 % de ce que nous sommes amenés à commercialiser en Europe. Pour la partie essence, nous commercialisons surtout des produits à base d'éthanol. Dans la partie gasoil, nous produisons à partir de colza. Un appel important a été lancé par les gouvernements de l'Union Européenne, afin que ces taux d'incorporation de biocarburants soient augmentés. Il nous est difficile aujourd'hui d'évaluer la vitesse d'arrivée sur le marché de ces biocarburants, car cela dépendra de la vitesse à laquelle la partie transformation agricole se mettra en place. En revanche, nous sommes prêts à intégrer des quantités plus significatives de biocarburants. Nous escomptons un taux d'incorporation de 10 % à 2020, et peut-être même dès 2015. Nous ferons alors appel à des biocarburants de seconde et troisième génération. Par exemple, nous développons dans le domaine des oléagineux une technologie permettant d'intégrer d'autres oléagineux que le colza.

Dans le domaine de la biomasse, nous avons des cultures dédiées, qui sont le maïs, le blé, la betterave à sucre et le colza. Nous réfléchissons actuellement à l'exploitation d'autres types de biomasse, et en particulier la biomasse lignocellulosique, c'est-à-dire les déchets associés à l'exploitation du bois et de la paille. L'idée est de mettre ses déchets sous la forme d'un liquide qui puisse être mélangé à des carburants. L'objectif est de mélanger tout cela à terme dans les flux de produits pétroliers.

## *François-Michel GONNOT*

Monsieur Antolini, il y a quelques années, vous étiez très critique vis-à-vis des politiques en matière d'énergies renouvelables. Vous les jugiez très insuffisantes. Mais la situation évolue et nous assistons à la mise en place d'un véritable marché des énergies renouvelables. Votre position a-t-elle évolué ?

## *André ANTOLINI*

Le décollage est indéniable. Il est clair que les consommateurs ont déjà voté en France pour une adoption plus massive et volontaire des énergies renouvelables. Les mesures prises en faveur de leur développement sont tout à fait significatives, et les efforts du Gouvernement et du Parlement sont louables de ce point de vue.

Je suis président du SER depuis dix ans. Durant cette période, je précise que nous sommes passés de 7 à 260 adhérents. Je m'enorgueillis d'avoir conduit de grands groupes comme BP, Total, Areva, EDF, Suez, à nous rejoindre. Pourquoi ont-ils accepté ? Ils ont, à mon sens, compris qu'une partie de leur avenir se jouait dans l'adhésion à ce nouveau mouvement. Chaque groupe s'est impliqué dans des filières spécifiques. Par exemple, BP est très avancé dans le domaine des énergies solaires. C'est également le cas de Total.

Parmi les mesures proposées au titre du paquet énergétique formulé par le Commissaire Piebalgs, un enjeu majeur est le doublement de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique en dix ans. Cet objectif est un grand pas en avant, et un fort motif de satisfaction.

## *François-Michel GONNOT*

Pouvez-vous nous présenter un bref état des lieux de la situation pour chaque énergie ?

## *André ANTOLINI*

Dans le domaine de l'éolien, nous décollons. Néanmoins, quelques combats d'arrière-garde persistent. Il me paraît donc très important que les hommes politiques affichent clairement les choix qu'ils ont effectués. Nous attendons avec impatience que les candidats à la présidence de la république soutiennent clairement cette tendance. L'objectif de 20 % sera en grande partie atteint grâce à l'éolien. En termes de quantité, nous devrions atteindre un total de 2 500 mégawatts produits en 2007. Je rappelle que l'objectif de la PPI est de 13 000 mégawatts. Ce sont les objectifs ambitieux qui nous permettent de progresser.

Sur le solaire thermique, la demande des citoyens est importante. Nous constatons des taux de croissance très élevés. Les professions doivent d'ailleurs s'organiser pour répondre à la demande. La prise de conscience environnementale et la politique de crédit d'impôts donnent des résultats probants. Des décisions importantes ont été prises en matière de solaire photovoltaïque. Néanmoins, je souhaite livrer ici une inquiétude : le Gouvernement a décidé que le tarif d'achat et le crédit d'impôt étaient cumulables. Or, il semblerait que cet avis ne soit pas partagé par l'administration fiscale. Une mise en cohérence devrait s'effectuer à ce niveau.

En matière d'hydraulique, les capacités de croissance sont importantes, principalement sur la petite hydraulique. La filière bois marche très bien. Elle emploie beaucoup de nos concitoyens. Il y a deux ans, 300 000 appareils étaient vendus par an. A la fin de l'année 2007, nous devrions atteindre le seuil de 500 000 appareils de chauffage au bois en France.

Nous tenons à Paris le 13 mars prochain, au CNIT, le colloque du Syndicat des Energies Renouvelables. Nous espérons vous y voir nombreux.

## *François-Michel GONNOT*

Monsieur Moisan, si nous parlions du PNAQ ?

## *François MOISAN*

Avant d'aborder ce sujet, je tenais à vous présenter l'état de notre engagement par rapport aux accords de Kyoto. Madame la Ministre a dit en ouverture que nous étions à -1,8 % par rapport aux émissions de 1990. Notre engagement est effectivement de ne pas dépasser les émissions de 1990 durant la période allant de 2008 à 2012. Certains secteurs d'émission sont en retrait, comme l'industrie. D'autres secteurs, comme les transports et le bâtiment, émettent davantage. Nous pouvons respecter les engagements de Kyoto, mais cela nécessite un certain nombre d'efforts. L'industrie est exemplaire, affichant plus de 20 % de décroissance de ses émissions.

S'agissant du PNAQ, nous nous situons actuellement dans la première période d'application de la directive. Je rappelle le contexte : une directive européenne enjoint chaque Etat membre à définir un plan d'allocation de quotas d'émissions à ses entreprises, dans un certain nombre de secteurs déterminés. Chaque Etat membre a donc dû allouer aux entreprises se situant dans le périmètre du PNAQ des quotas à ces entreprises.

## *François-Michel GONNOT*

Il s'agit en quelque sorte d'autorisations de polluer.

## *François MOISAN*

L'instrument est à la fois réglementaire et support de flexibilité. Un plafond d'émission déterminé ne doit pas être dépassé, sauf si l'entreprise rachète des quotas ou permis d'émissions supplémentaires.

La première période d'allocation avait fait l'objet d'un premier plan. La France vient de remettre à la Commission le second plan d'allocation, qui est beaucoup plus important, car il portera sur toute la période de l'engagement de Kyoto. La France a estimé dans ce plan les nécessaires réductions d'émissions. Un objectif a été défini pour chaque acteur se trouvant dans le périmètre du PNAQ. Le PNAQ 2 préconise une réduction moyenne de 18 % des émissions par rapport au PNAQ 1, avec un partage différencié de cet effort entre le secteur de l'industrie (-8 %) et le secteur de production de l'énergie (-25 %).

### *François-Michel GONNOT*

Ce plan est le résultat d'un arbitrage important. Il a vocation à protéger l'industrie française d'une situation très difficile. Le secteur de l'énergie est donc plus sollicité. Certains objectifs imposent des défis importants à certaines entreprises.

### *François MOISAN*

Je précise que le rôle du PNAQ n'est pas d'allouer une exacte quantité de permis. Le marché demeure un instrument de flexibilité.

### *François-Michel GONNOT*

Monsieur Karpelès, l'enjeu que représente ce PNAQ est sans doute très important pour vous, en tant que Délégué Général du Gimélec. Comment parvenir à respecter ce plan national ?

### *Jean-Claude KARPELES*

L'intervention de BP exprime un optimisme que je partage. Nous constatons en effet que l'industrie déploie depuis des

années des efforts importants pour économiser l'énergie et améliorer l'efficacité énergétique. Le vrai gisement d'efficacité énergétique se trouve aujourd'hui dans le bâtiment, dans le tertiaire et dans le résidentiel. Dans le domaine du tertiaire, il est clair que le chauffage est encore une source importante de consommation. Nous devons pouvoir nous améliorer sensiblement sur ce plan. Mais d'autres volets sont liés à l'éclairage, à la climatisation, à la gestion des énergies. Ils permettent de développer une véritable approche de l'efficacité énergétique. Lorsque nous examinons d'où viennent les consommations, nous observons que dans le patrimoine des collectivités locales – habitats sociaux et publics notamment – représentent encore deux tiers de la consommation. Le Gimélec a réalisé avec l'ADEME un guide à l'usage des collectivités locales pour leur expliquer comment elles peuvent s'engager dans des partenariats entre public et privé avec nos entreprises appartenant à l'industrie de l'équipement électrique et des automatismes. Avec ce guide, nous serons capables, pour le bâtiment public comme le bâtiment privé, et grâce à notre connaissance des techniques de gestion centralisée,... de produire les bons diagnostics. Nous connaissons les équipements et les installations ; nous devons donc trouver une formule intelligente permettant au pré-diagnostic et au diagnostic de se compléter. C'est un sujet que nous devons étudier avec l'ADEME.

### *François-Michel GONNOT*

Monsieur Barbaroux, en tant que Président de Dalkia, êtes-vous d'accord avec les propos de Monsieur Karpelès ? Pensez-vous que la France parviendra à diviser par 4 ses émissions à terme ?

### *Olivier BARBAROUX*

Je crois que c'est tout à fait possible. Je suis acteur d'un métier particulier, l'efficacité énergétique, qui est à l'origine franco-

italien. Nous nous sommes introduits à l'international grâce à l'utilisation de nos techniques françaises. Il est vrai que le métier de l'efficacité énergétique entraîne naturellement une réduction des émissions. Nous sommes un gros acheteur d'énergie, avec 7,4 millions de tonnes équivalent pétrole par an. Par le montage d'un mécanisme de marché permettant d'optimiser notre gestion de l'énergie, nous réalisons 14 % d'économie d'énergie sur les installations que nous prenons en charge pour le compte de nos clients. Parallèlement, sur les 19,3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> que nous émettons, nous réalisons 16 % d'économie, grâce au choix pertinent du mix énergétique (cogénération, énergies renouvelables, ...) et à l'efficacité énergétique et environnementale que nous déployons sur ces installations.

C'est en s'appuyant sur de nombreux projets que nous pensons que nous serons dans les temps et que nous atteindrons les objectifs fixés au niveau européen.

Je vous en donnerai deux exemples :

Un réseau de chaleur vient de nous être attribué par la ville de Cergy-Pontoise grâce à une offre innovante en matière d'environnement. En effet, nous allons mettre en place une nouvelle unité de production biomasse de 15 MW avec un système de co-combustion au bois qui nous permettra d'éviter 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2010 (soit l'économie de la circulation de 10 000 voitures).

Nous retrouvons cela dans d'autres projets ; c'est grâce à la construction progressive d'une politique en faveur de filières amont et de la filière bois que nous pouvons faire cela.

Nous avons procédé de la même façon à Vilnius, capitale de la Lituanie, à une échelle quatre fois plus importante. Notre objectif était de limiter les impacts liés aux augmentations des tarifs du gaz russe ; nous avons transformé une chaudière à gaz en une grande unité au bois. Nous avons par ailleurs constitué une filière avec le Fonds Français pour l'Environnement Mondial.

Enfin des emplois ont été créés et 90 000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> seront évitées par an.

Dès lors que nous nous inscrivons dans un cercle vertueux et que nous pouvons nous appuyer sur des politiques et des mécanismes adaptés, les opérateurs peuvent développer des projets permettant de remplir nos objectifs.

### *François-Michel GONNOT*

Monsieur Moisan, pour conclure ce colloque, pouvons-nous avoir aujourd'hui une idée de ce que sera l'après-Kyoto ?

### *François MOISAN*

La question est difficile. Nous avons d'ores et déjà fixé un certain nombre d'objectifs. La conférence annuelle des partis au protocole de Kyoto s'est déroulée à Nairobi en décembre. Elle a constitué une transition entre le traitement du protocole de Kyoto, qui va jusqu'en 2012, et une réflexion sur les engagements que nous pourrons prendre durant l'après-Kyoto. Outre la mise en place d'un Fonds d'Adaptation pour les Pays en Développement, les scientifiques ont retenu l'objectif de ne pas augmenter de plus de deux degrés la température du globe d'ici la fin du siècle. Cet objectif implique le respect du facteur quatre. La plupart des pays européens adhèrent désormais à cet objectif. Mais ces mesures ne concernaient pas les pays en développement.

Un autre groupe de discussion s'est tenu autour de la convention, avec le concours des Etats-Unis. Les participants ont tenté d'identifier les régimes possibles à mettre en place au niveau de la planète, avec l'engagement de pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil. Certaines options prévoient un engagement sectoriel, avec un benchmarking des plus grandes activités, pour la partie industrielle. En ce qui concerne le résidentiel, je précise que les deux tiers des bâtiments qui existeront en 2050 sont d'ores et déjà construits.

Afin de diviser nos émissions par quatre, nous devons donc procéder à des rénovations. Un instrument très puissant à cet égard sera l'étiquette de diagnostic. Actuellement, pour chacune des 600 000 transactions annuelles, la conduite du diagnostic est obligatoire. Ces diagnostics fournissent aux ménages qui vont acheter différentes propositions de travaux en termes d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable. A partir de juillet ce diagnostic sera également obligatoire pour les locations, ce qui représente 1,5 million d'opérations supplémentaires par an. En cinq ans, grâce à l'étiquette énergie, le marché de l'électroménager a basculé pour un matériel plus efficace. L'évolution du marché du logement sera sans doute plus difficile, mais avec des instruments adaptés, nous pourrons y arriver.

*François-Michel GONNOT*

Merci Monsieur Moisan, merci Mesdames Messieurs, merci d'avoir participé à cette deuxième table ronde, merci d'avoir accepté de rester aussi tard. Je vous donne rendez-vous fin 2007 pour le cinquième colloque du Club Energie & Développement.

L'organisation de ce colloque et l'édition de cet ouvrage  
ont été assurées par :

**DECISION**  
**Etudes & Conseil**

Espace Hamelin – 17 rue Hamelin – 75116 PARIS  
tél. : 01 45 05 70 13  
[www.decision-consult.com](http://www.decision-consult.com)

Prix : 30 € T.T.C.



